

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
12 mois 31 juillet 2022
(Article L.222-3 du règlement
général de l'AMF)

Proactis SA
Société anonyme au capital de
13.634.552,70 €
Siège social : 28 quai Gallieni 92150
Suresnes
377 5 233 RCS NANTERRE



SOMMAIRE

1	DECLARATION DES DIRIGEANTS	4
1.1	Responsable du Rapport Financier Annuel	4
1.2	Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel	4
2	PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
2.1	Situation du groupe au cours de l'exercice écoulé	5
2.2	Situation et activité du groupe Proactis SA au cours de l'exercice	7
2.3	Situation et activité de la société Proactis S.A. au cours de l'exercice	10
2.4	Principaux risques et incertitudes	11
2.5	Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice	17
2.6	Evolution prévisible et perspectives d'avenir	17
2.7	Dépenses en matière de Recherche & Développement	19
2.8	Capital social	19
2.9	Evolution du cours de bourse	20
2.10	Filiales et participations	20
2.11	Déclaration de performance extra-financière	21
2.12	Proposition d'affectation du résultat social	21
2.13	Rappel des dividendes antérieurement distribués	21
2.14	Dépenses non déductibles fiscalement	22
2.15	Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions	22
2.16	Bilan des opérations sur les actions propres	22
2.17	Résultat des 5 derniers exercices	23
2.18	Procédures de contrôle interne et de gestion des risques	23

3 PARTIE 2 – Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice de 12 mois clos au 31 juillet 2022 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

3.1	Rapport Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise	28
3.2	Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées	28
3.3	Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce	29
3.4	Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux	31
3.5	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	31
3.6	Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général	34
3.7	Représentation des femmes et des hommes	34
3.8	Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	34
3.9	Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée	37

4 PARTIE 3 – INFORMATION FINANCIERE

4.1	Etats financiers consolidés au 31 Juillet 2022	38
4.2	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	81
4.3	Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)	89
4.4	Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels	107
4.5	Tableau des honoraires de commissaires aux comptes	114

1 DECLARATION DES DIRIGEANTS

1.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

Timothy Sykes
Président Directeur Général

Groupe Proactis SA
Proactis S.A.
28 quai Gallieni
92153 Suresnes Cedex
Tél : 01 53 25 55 00
Fax : 01 48 78 14 91

1.2 Attestation du Responsable du Rapport Financier Annuel

J'atteste que, à ma connaissance, les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Le 11 janvier 2023

Timothy Sykes
Président Directeur Général

2 PARTIE 1 – RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous avons l’honneur de vous présenter le rapport de gestion établi par votre Conseil d’administration, conformément aux dispositions de l’article L.232-1 du Code de commerce.

Votre Conseil d’administration vous a réunis en Assemblée Générale afin que vous soit rendu compte de l’activité de la société et de ses filiales au cours de l’exercice clos le 31 juillet 2022 et pour soumettre notamment à votre approbation les comptes consolidés et sociaux dudit exercice. Les rapports des commissaires aux comptes ainsi que celui de votre Conseil d’administration ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Votre Conseil d’administration, lors de sa séance du 9 janvier 2023, a procédé à l’examen des comptes consolidés et sociaux de l’exercice social clos le 31 juillet 2022 et a arrêté lesdits comptes. Les comptes consolidés du groupe Proactis SA ont été établis selon le référentiel IFRS.

Le Président du Conseil d’administration vous rend également compte, dans un rapport joint au présent Rapport (Partie 2), de la composition du Conseil et notamment l’application du principe de représentativité équilibrée des femmes et des hommes en son sein, des conditions de préparation et d’organisation des travaux de ce Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société en application de l’article L.225-37 du Code de commerce.

2.1 Situation du groupe au cours de l’exercice écoulé

- Présentation des activités

Proactis SA est le leader mondial de solutions de réseau d'entreprises collaboratif, Proactis SA renforce la productivité du commerce B2B en encourageant l'interaction entre les entreprises. Par sa plate-forme collaborative ouverte The Business Network, Proactis SA simplifie la recherche, la connexion et la collaboration entre les sociétés. The Business Network apporte une valeur ajoutée aux entreprises en leur permettant d'interagir avec plus d'un million de sociétés actives à travers le monde. Grâce à Proactis SA, les acheteurs sont en mesure de procéder à des approvisionnements, des achats et des paiements plus intelligents. Les vendeurs, quant à eux, ont également la possibilité de commercialiser, de vendre et de facturer de façon tout aussi efficace. Parmi les clients les plus prestigieux de Proactis SA, citons notamment BASF, Nokia et Michelin. La Société exerce son activité en France, dans plusieurs sites aux Etats-Unis, en Allemagne, au Royaume-Uni, aux Philippines, et en Belgique.



- Présentation des états financiers

Les règles et principes comptables français retenus pour l'établissement des comptes sociaux de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022 sont identiques à ceux retenus l'exercice précédent.

Les règles et principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés sont les normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 juillet 2022.

- Evénements marquants de l'exercice

Le début du conflit armé en Ukraine le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie constituent une source potentielle de risques et d'incertitudes fortes dont les conséquences économiques (directes et indirectes), financières, sociales et environnementales pourraient avoir des impacts négatifs significatifs sur tous les acteurs économiques.

La société Proactis SA n'opère ni en Ukraine, ni en Russie, à savoir qu'aucune activité n'est réalisée en Ukraine et/ou en Russie et qu'aucun actif n'est détenu dans ces deux pays.

Le Groupe reste cependant attentif aux effets indirects du conflit et des sanctions sur ses activités (chaines d'approvisionnement, augmentation de l'inflation...).

A date, aucune incidence significative sur l'activité de la société n'a été identifiée.

Nous rappelons que le Groupe reçoit le soutien de sa maison mère Proactis Holding et que dans ce contexte des hypothèses de prévisions de continuité de l'activité qui ont été testées au niveau du Groupe Proactis Holding s'appliquent de facto au périmètre Proactis SA.

Si les prévisions de flux de trésorerie du Groupe ont été préparées sur la base des hypothèses de négociation actuelles, l'environnement opérationnel présente un certain nombre de défis qui pourraient avoir un impact négatif sur la performance réelle atteinte. Ces risques incluent, mais ne sont pas limités à, la réalisation des prévisions de revenus récurrents et de nouveaux gains commerciaux, ainsi que la capacité du directeur à mettre en œuvre des initiatives de réduction des coûts dans les domaines de dépenses discrétionnaires, le cas échéant.

Le Groupe dispose des ressources adéquates pour continuer à faire face à ses engagements au fur et à mesure de leur échéance dans un délai de 12 mois à compter de la date de clôture des comptes. Par conséquent, les états financiers de la société ont été préparés et arrêtés sur une base de continuité d'exploitation

Au cours de l'exercice 2022, la société Proactis SA a consenti à ses filles aux US un abandon de créances à hauteur du montant qui avait été provisionné sur les exercices antérieurs. Par conséquent, cette opération n'a pas d'incidence sur le résultat du groupe Proactis SA.

2.2 Situation et activité du groupe Proactis SA au cours de l'exercice

Chiffre d'affaires consolidé sur 12 mois au 31 juillet 2022

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 12 mois €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 12 mois(**) €'000	Du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 12 mois (***) €'000
Chiffre d'affaires opérationnel	9 790	11 167	11 167
SaaS (Software as a Service)	7 857	9 866	9 866
Services	1 933	1 301	1 301
Management fees (*)	4 561	3 878	
Chiffre d'affaires	14 352	15 046	11 167

(*) Produits liés à la nouvelle politique de prix de transfert au sein du Groupe Proactis Holding Ltd.

(**) Montants retraités: correction d'erreur conformes à la norme IAS 8

(***) Montants publiés dans les annexes consolidées pour l'exercice fiscal 2021

Le Chiffre d'Affaires consolidé pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2022 s'élève à 14.4 millions d'euros. A la suite de la mise en place en 2021 d'une nouvelle politique de prix de transfert au sein du Groupe Proactis Holding Ltd, la facturation des transactions entre les entités sœurs de Proactis SA dégage un produit. Auparavant les produits et charges liés aux refacturations intragroupes étaient compensés à tort en charge, ligne "achats et charges externes". Ces produits étant indépendants des charges, ils ne peuvent être compensés conformément au principe de non-compensation des charges et des produits énoncés par IAS 1. La correction de présentation des montants comparatifs opérée, conformément à IAS 8, consiste ainsi à constater les produits liés aux refacturations intragroupes en produit, ligne "management fees"

Concernant le chiffre d'affaires opérationnel, il est en retrait sur la composante SaaS. Cette évolution est principalement due au non-renouvellement de contrats dans des domaines de produits non stratégiques spécifiques. L'analyse du Chiffre d'Affaires par zone géographique montre en revanche que le chiffre d'affaires se maintient par rapport à 2021 en ce qui concerne la France.

En millions d'€	T1 2021	T2 2021	T3 2021	T4 2021	T1 2022	T2 2022	T3 2022	T4 2022
	Chiffre d'affaires opérationnel consolidé	2.8	2.7	2.8	2.8	2.4	2.4	2.3
SaaS	2.5	2.5	2.4	2.5	2.2	2.0	1.9	1.8
Services	0.3	0.2	0.4	0.4	0.2	0.4	0.5	0.8
Management fees (*)	0.0	0.3	0.0	3.6	0.0	1.9	0.0	2.6
Chiffre d'affaires consolidé	2.8	3.0	2.8	6.5	2.4	4.3	2.3	5.2

Le Chiffre d’Affaires 2022 est en recul au 4eme trimestre. Le chiffre d’affaires SaaS, composante récurrente du Chiffre d’Affaires consolidé, s’élève à 1.8 millions d’euros au quatrième trimestre, et représente 50% du Chiffre d’Affaires consolidé total du trimestre ou 68% du Chiffre d’Affaires opérationnel.

- EBITDA et Résultat opérationnel courant

En millions d'Euros	Exercice clos 31.07.2022	Exercice clos 31.07.2021
EBITDA	2.79	3.58
Résultat Opérationnel Courant	0.52	1.64

Le résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions, dépréciation des actifs d’exploitation et charges et produits non récurrents (EBITDA) s’établit à 2.79 millions d’euros, pour l’exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022 contre 3.58 millions d’euros pour l’exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2021.

Le résultat opérationnel courant est de 0.52 millions ; il était de 1.64 millions d’euros pour l’exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2021.

- Résultat opérationnel et résultat net

En millions d'Euros	Exercice clos 31.07.2022	Exercice clos 31.07.2021
Résultat Opérationnel	0.36	-0.47
Résultat Net	0.29	-0.53

Le résultat opérationnel s’établit à 0.4 millions d’euros pour l’exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022, après prise en compte des autres produits et charges opérationnels.

Conformément aux normes IFRS, la valeur du goodwill a fait l’objet d’un test de dépréciation en procédant à l’analyse économique du marché et de son potentiel de croissance, ainsi qu’à l’estimation de la valeur recouvrable. La Note 11 de l’annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2022 présente ce test de dépréciation, réalisé en application des normes IFRS, et qui a conclu qu’il n’était pas nécessaire de comptabiliser une dépréciation complémentaire au 31/07/2022.

Le résultat net au 31 juillet 2022 s’établit à 0.3 million d’euros après prise en compte d’une charge d’impôt de –0.2 million d’euros.

- Capitaux propres

- Capital social

Le nombre des actions émises au 31 juillet 2022 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 juillet 2022 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

- Gestion du capital

Au 31 juillet 2022 le Groupe détenait un total de 903.834 actions propres.

La valeur d'achat de ces actions est de 404 milliers d'euros au 31 juillet 2022. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

- Trésorerie

La trésorerie du groupe s'établit à 935 milliers d'euros au 31 juillet 2022, en diminution de 0.1 millions d'euros par rapport au 31 juillet 2021.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont été positifs de 2.3 millions d'euros, compte tenu d'une variation du besoin en fonds de roulement de -0.3 millions et d'une capacité d'autofinancement positive de 2.8 millions d'euros.

La variation du besoin en fonds de roulement s'explique principalement par la baisse du poste « Créances clients et comptes rattachés », une hausse des « créances fiscales (hors IS) » et des « comptes courants – actifs », une baisse des « produits constatés d'avance » et une hausse des « dettes fiscales ».

Les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement se sont établis à -2,0 millions d'euros, correspondant en partie à la capitalisation des frais de développement portant sur les différentes technologies Proactis SA (en particulier, autour du Business Network).

Les flux de trésorerie liés aux activités de financement s'élèvent à -0.3 millions d'euros, principalement lié à l'impact d'IFRS 16 pour -0.3 millions d'euros de remboursement d'emprunt et dette financière.

- Structure de financement

Proactis Holding Ltd, la société mère du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord.

2.3 Situation et activité de la société Proactis S.A. au cours de l'exercice

- Evolution du résultat

Le Chiffre d'Affaires de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022 s'établit à 8.4 millions d'euros (dont 3.9 millions d'euros de facturations faites aux filiales) contre 9.3 millions d'euros au titre de l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2021 (dont 3.7 millions d'euros de facturations faites aux filiales). Le Chiffre d'Affaires hors facturations faites aux filiales du Groupe s'établit donc à 4,5 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2022, contre 5,6 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2021.

Les charges d'exploitation s'établissent à 8,7 millions d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2022, en augmentation de 3.9% par rapport à l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2021 (8.4 millions d'euros). Les charges d'exploitation, hors charges intra-groupe et hors dotations aux provisions d'amortissement du fonds de commerce s'établissent au 31 juillet 2022 à 5.3 millions d'euros, en baisse par rapport à l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2021 (5.5 millions d'euros).

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 0.1 million d'euros sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2022 contre 1.0 million d'euros au 31 juillet 2021. Le Résultat Courant Avant Impôt s'élève à 0.9 millions d'euros au 31 juillet 2022 (contre 0.3 millions d'euros au 31 juillet 2021), après prise en compte de provisions pour dépréciation sur titres de participation et sur comptes courants intra-groupe, reprises de provisions et produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé.

Le résultat net s'établit donc à 0.6 millions d'euros sur l'exercice de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022

- Evolution de la trésorerie

La trésorerie de la société (hors actions en auto-contrôle) s'élève à 0.7 million d'euros au 31 juillet 2022 contre 0.9 millions d'euros au 31 juillet 2021.

- Délais de paiement des fournisseurs et délais de règlement des clients

Conformément aux articles L441-6-1 et D441-4 du Code de Commerce, nous vous présentons le solde des dettes fournisseurs de la société par échéance ainsi que le solde des encours clients de la société Proactis SA au 31 juillet 2022.

Tous les chiffres sont exprimés en TTC	Article D.441 I.1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D.441 I.2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées						47						49
Montant total des factures concernées	78 135	30 281	-381	28 176	-951	135 260	339 011	243 096	0	8 807	-26 396	564 518
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice		1.25%	-0.02%	1.17%	-0.04%	5.61%						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice								4.88%	0.00%	0.18%	-0.53%	11.33%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées												
Nombre de factures exclues	0						0					
Montant total des factures exclues	0						0					
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)												
Délais de paiement de référence utilisés pour le calcul de retards de paiement	<input type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)						<input checked="" type="checkbox"/> Délais contractuels : (préciser)					
	<input checked="" type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser) Entre 30 et 60 jours						<input type="checkbox"/> Délais légaux : (préciser)					

2.4 Principaux risques et incertitudes

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

2.4.1 Risques juridiques

- Risques réglementaires et légaux

Une des composantes de la stratégie long terme de Proactis SA est son expansion mondiale. L'harmonisation des réglementations, tout particulièrement dans l'Union européenne, devrait concourir à réduire certains risques inhérents à tout développement international, comme les modifications imprévisibles des autorités de contrôle, les restrictions à l'exportation, les barrières et les tarifs douaniers, les difficultés d'implantation à l'étranger, les différences dans les standards technologiques, les lois et pratiques sociales des pays étrangers, les délais dans les cycles de paiement, les problèmes d'encaissement, les réductions saisonnières d'activité et d'éventuelles taxes complémentaires, chacune de ces incertitudes pouvant affecter les opérations internationales de la société. Par ailleurs, certains gouvernements étrangers ont renforcé leurs lois et réglementations relatives au contenu distribué sur l'Internet, et peuvent être plus stricts que ceux en place dans d'autres pays.

Il ne peut y avoir aucune garantie que l'un ou plusieurs de ces facteurs de risque n'ait pas un effet négatif sur les opérations à l'international de la société et par conséquent un effet négatif sur le Chiffre d'Affaires de Proactis SA, sur ses résultats et sur sa situation financière.

Il n'existe pas, à ce jour, de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et/ou du Groupe.

- Politique d'assurance et de couverture des risques

Proactis SA fait ses meilleurs efforts pour assurer le meilleur équilibre possible entre, d'une part, le niveau et l'étendue des garanties susceptibles de couvrir les risques assurables, et, d'autre part, des conditions tarifaires raisonnables. Afin d'atteindre cet objectif, la société a souscrit des polices d'assurance, par l'intermédiaire de la maison mère : Proactis Holding, dont les conditions sont renégociées régulièrement, dans les domaines suivants :

- Responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- Dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;
- Responsabilité civile des mandataires sociaux.

Il convient de préciser que la position d'intermédiaire de Proactis SA, explicitée dans les contrats signés avec ses partenaires, la protège normalement d'un engagement en responsabilité vis à vis des tiers quant à la qualité des produits ou services commandés par son intermédiaire. En tout état de cause, des clauses de limitation de responsabilité sont prévues dans les contrats signés par la société. Mais malgré l'absence totale de litige à ce jour, il n'est donc pas impossible que la responsabilité de la société puisse être recherchée un jour par un de ses partenaires, mais la société serait a priori couverte par ses assurances.

2.4.2 Risques industriels et environnementaux

- Risques liés à la technologie

Une incapacité pour le Groupe à faire évoluer ses services en intégrant de nouvelles technologies et/ou en supportant des volumes de données en constante évolution pourrait avoir des conséquences négatives sur son Chiffre d'Affaires, ses résultats et sa situation financière. C'est pourquoi, afin de rester compétitif, le Groupe continue de renforcer la fonctionnalité et le contenu de sa solution informatique, mais également son parc informatique, ses compétences technologiques et techniques, ainsi que la réactivité de ses équipes. Le Groupe tente de maintenir les coûts correspondants à un niveau raisonnable.

Si le partenariat avec SAP a permis au Groupe d'acquérir une avance technologique par rapport à des concurrents, la société demeure dépendante de SAP qui fournit une partie des logiciels installés sur ses systèmes informatiques et sur ceux de ses clients. De plus SAP, qui a contribué de manière significative au développement de l'activité grâce aux relations qu'elle entretient avec ses entreprises clientes, s'est rapproché en 2012 d'un des principaux concurrents du Groupe, la société américaine Ariba. Une dégradation des relations avec SAP est susceptible d'avoir des effets défavorables sur la technologie du Groupe, son activité, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entraîner par conséquent une baisse du cours des actions de la société.

Il convient néanmoins de rappeler également que la première période de cinq années de l'accord mondial de services BPO (Business Process Outsourcing) signé avec SAP AG le 12 novembre 2007 est arrivée à terme en novembre 2012 et que cet accord a été étendu et prolongé de trois ans à



compter du 1er octobre 2012. Depuis, il se renouvelle par tacite reconduction pour des périodes d'un an.

- Risques liés à la sécurité informatique

Une limite significative au développement du commerce électronique et des communications sur les réseaux est la nécessaire sécurisation de la transmission d'informations. Ainsi, certaines des offres de Proactis SA requièrent des technologies de cryptage et d'authentification fournies sous licence par des sociétés tierces pour assurer la sécurité et l'authentification nécessaires à la sécurisation de la transmission d'informations confidentielles. En dépit du déploiement par le Groupe d'un certain nombre de mesures de sécurité réseau, il ne peut y avoir aucune garantie que des accès non autorisés, des virus informatiques, des actions accidentelles ou intentionnelles ou d'autres perturbations, ne pourront survenir. Toute personne qui s'introduirait dans le système de sécurité de Proactis SA pourrait s'approprier des informations confidentielles ou provoquer des interruptions du site de la société. Les coûts requis pour réduire les problèmes de sécurité pourraient alors être prohibitifs et les efforts pour résoudre de tels problèmes pourraient entraîner des interruptions, des délais ou des cessations de services aux clients du Groupe, ce qui pourrait avoir un effet négatif important sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société ou entraîner des risques de litiges.

- Risques liés à la continuité des opérations

Le développement et la continuité des prestations opérées par Proactis SA reposent en partie sur sa capacité à protéger sa propre infrastructure ainsi que ses composants, matériels et logiciels, contre les dommages causés par les erreurs humaines, les problèmes électriques, les incendies, les séismes, les inondations, les problèmes de télécommunications, le sabotage, les actes intentionnels de vandalisme et événements similaires. A ce titre, malgré les précautions déployées, tels que les systèmes d'accès restreints, les systèmes anti-effraction physiques, les alarmes multiples, les équipements anti-incendie et anti-inondations, les systèmes de régulation des équipements électriques, les redondances des systèmes de télécommunication, une catastrophe naturelle ou d'autres problèmes impondérables pourraient affecter l'infrastructure de Proactis SA et entraîner la rupture de sa capacité d'opération ou des dommages importants. En outre, le manquement de tout fournisseur de Proactis SA en matière de télécommunications à fournir la capacité de transport de données requise par Proactis SA consécutivement à une erreur humaine, à une catastrophe naturelle ou à une interruption d'opération, pourrait entraîner une interruption de la capacité d'opération de Proactis SA. Ces éléments pourraient alors avoir des conséquences négatives sur le Chiffre d'Affaires, les résultats et la situation financière de la société.

- Risques liés à l'environnement

L'activité de la société Proactis SA. et du Groupe (création et opération de places de marchés) ne présente qu'un impact marginal du point de vue environnemental. De ce fait, les risques liés à l'environnement sont négligeables et aucune politique environnementale n'a donc été définie par le Groupe.

2.4.3 Risque de crédit et/ou de contrepartie

Le risque de crédit sur les actifs financiers est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Le risque de crédit pour le Groupe concerne donc essentiellement ses créances clients pour lesquelles le groupe revoit régulièrement le risque de crédit en fonction de l'antériorité de la créance et de la nature du client. Le risque de crédit est limité pour les clients Acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients Vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement complexe qui en découle. Par ailleurs, le Groupe n'a pas à supporter



de risques sur la valeur des biens et services transitant par sa place de marché du fait de la structure de son activité, limitée essentiellement à la perception de commissions.

Toutefois, le nombre limité de clients Acheteurs et la concentration du Chiffre d’Affaires en résultant peuvent représenter un risque fort en cas d’arrêt de contrat d’un ou plusieurs de ces clients. Ainsi, le Chiffre d’Affaires de 12 mois au 31 juillet 2022 des principaux clients du Groupe représente (en pourcentage du Chiffre d’Affaires total sur cet exercice de 12 mois) :

- Pour le premier client : 12%
- Pour les cinq premiers clients : 35%
- Pour les dix premiers clients : 46%

La gestion des risques du Groupe cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. En l’absence d’assurance spécifique sur les créances, cette gestion du risque de crédit s’appuie sur une revue régulière des créances et sur des procédures de relance adaptées. La Direction Financière du Groupe est chargée d’assurer la gestion du risque de crédit conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 26 de l’annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2022 en présente les impacts chiffrés.

2.4.4 Risques opérationnels

- Risques liés aux développements internationaux et aux rapprochements capitalistiques

Dans le cadre de sa stratégie de croissance, Proactis SA a acquis et pourrait acquérir ou s’associer à des entreprises lui permettant de compléter ses activités et ses équipes, générant la comptabilisation d’écarts d’acquisition. Les rapprochements successifs avec Proactis DAC en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008, ont fait l’objet d’une rémunération en numéraire et en actions. Les acquisitions ou investissements potentiels, qu’ils soient payés en numéraire ou en actions, pourraient affecter défavorablement le cours de Bourse de la société et pourraient avoir un effet de dilution sur les actionnaires actuels de Proactis SA.

Par ailleurs, depuis le 28 juillet 2021, le Groupe Proactis SA est détenu par le consortium CafeBidco.

En outre, en application des normes IFRS, les écarts d’acquisition ne sont pas amortis mais font, selon la norme IAS 36, l’objet d’un test de dépréciation à chaque clôture annuelle et dès qu’il existe une indication que les écarts d’acquisition ont subi une perte de valeur. Si la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable des écarts d’acquisition, une perte de valeur des écarts d’acquisition est comptabilisée, notamment en cas de survenance d’événements ou de circonstances comprenant des changements significatifs défavorables présentant un caractère durable, affectant l’environnement économique, la stratégie, les hypothèses ou les objectifs de la société retenus à la date de l’acquisition.

La Société ne peut pas garantir que des événements ou circonstances défavorables n’auront pas lieu dans le futur qui la conduiraient à revoir la valeur comptable des écarts d’acquisition et à enregistrer des pertes de valeur significatives, qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur le résultat comptable du Groupe.

La Note 11 de l’annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2022 présente le test de dépréciation réalisé en application des normes IFRS. Cette note détaille les hypothèses clés, la sensibilité aux hypothèses clés, ainsi que les valeurs des hypothèses clés pour lesquelles la valeur d’utilité ne serait pas égale à la valeur comptable.



- Fluctuations potentielles des résultats

La société s'attend à ce que ses résultats puissent fluctuer de façon significative au cours des prochains mois et années, en raison de nombreux facteurs qui échappent à son contrôle et notamment : l'évolution de la concurrence, l'apparition de nouvelles technologies, l'apparition de nouveaux services ou produits, le développement de l'Internet, le développement de son portefeuille de clients Acheteurs et Vendeurs, l'évolution de nouveaux services et produits, le volume des transactions transitant par sa place de marché, le montant et la période choisis pour les investissements, le nombre de recrutements, la modification du "Business Model", le montant des frais de recherche et développement liés à l'introduction de nouveaux services et produits, les difficultés techniques, les conditions économiques spécifiques à l'industrie de l'Internet et d'autres facteurs économiques en général.

Du fait de ces incertitudes, ainsi que de l'effet des acquisitions successives (Proactis DAC en 2004, Trade-Ranger en 2005, InterSources en 2007, BlueSolutions et AchatPro en 2008), la société estime qu'un examen de ses résultats d'exploitation historiques n'est pas un indicateur fiable de ses résultats d'exploitation futurs.

- Risques liés au marché

Compte tenu de la croissance modérée du marché global, le succès de Proactis SA dépend d'un transfert significatif et rapide sur Internet des processus Achats au détriment des modes traditionnels. Le modèle économique de Proactis SA suppose également une importante évolution des procédures administratives des sociétés clientes, nécessitant une très forte décentralisation des commandes passées.

Un transfert lent sur Internet, ou le maintien de procédures de commandes centralisées pourraient avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Proactis SA, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et pourraient entraîner une baisse du cours des actions de la société.

A l'inverse, le modèle économique et le positionnement de Proactis SA le rendent plus résistant à un éventuel ralentissement économique, car le montant des achats qui transitent sur les plateformes de la société n'est pas directement lié à celui du Chiffre d'Affaires des entreprises.

- Risques liés au personnel

Proactis SA est très dépendant du service de ses cadres clés. Proactis SA a dû procéder localement, au cours des années écoulées, à des renforcements de compétences spécifiques dans les domaines des technologies, de l'information et du e-commerce. Il a dû parallèlement procéder à des rationalisations sectorielles de ses effectifs. Bien que le Groupe dépende de la concurrence sur le marché du travail pour le recrutement et la formation de personnel qualifié, il est toujours parvenu à attirer à ce jour les talents nécessaires pour assurer son développement.

- Risques liés aux fournisseurs

L'activité de Proactis SA et la qualité de ses prestations reposent, pour une large part, sur la qualité du service des fournisseurs associés à sa place de marché et aux divers sous-traitants auxquels Proactis SA a prévu de déléguer une part significative de son activité (hébergement et maintenance des moyens informatiques, conseil et mise en place chez les partenaires, ...).

Toute défaillance d'un de ces fournisseurs ou sous-traitants dans la continuité ou la qualité de ses prestations pourrait avoir une répercussion négative sur sa propre image de marque et serait par voie de conséquence susceptible d'avoir des effets défavorables importants sur l'activité de Proactis



SA, sa situation financière, ses résultats d'exploitation et entrainer une baisse du cours des actions de la société. Néanmoins, les recrutements opérés à ce jour ont permis l'internalisation d'un certain nombre de compétence-clés, et donc une moindre dépendance vis-à-vis des partenaires extérieurs.

Les achats et charges externes sur les 12 mois se terminant au 31 juillet 2022 auprès des principaux fournisseurs du Groupe représentent (en pourcentage des achats et charges externes total de l'exercice 2022 de 12 mois) :

- pour le premier fournisseur du Groupe : 13% (le risque spécifique lié à ce fournisseur est décrit dans la section « Risques liés à la technologie »)
- pour les cinq premiers fournisseurs : 40%
- pour les dix premiers fournisseurs : 55%

2.4.5 Risques de liquidité

Suite à l'application de la norme IFRS 16, les dettes de loyer du groupe sont essentiellement constituées des contrats de location des bureaux.

Proactis Holding Ltd, la société mère du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe seraient satisfaits grâce à cet accord.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de liquidité conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière, et la Note 25 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2022 en présente les impacts chiffrés.

Sur la base de ces différents éléments, la société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

2.4.6 Risques de marché

- Risque de taux

Le Groupe ne détient au 31 juillet 2022 ni actifs ni passifs financiers significatifs qui soient soumis au risque de taux et n'en détenait pas au 31 juillet 2021. Le groupe n'est donc pas exposé au risque de taux.

- Risque de change

Le groupe Proactis SA est exposé au risque de change par ses filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro mais également avec Perfect Commerce et Proactis (essentiellement le Dollar américain et la Livre sterling), ainsi que par des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de la devise fonctionnelle de la filiale concernée (essentiellement le dollar canadien pour la filiale américaine dont la devise fonctionnelle est le dollar américain).



Toutefois, le Groupe ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme car les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

La gestion des risques du Groupe, qui est centrée sur le caractère imprévisible des marchés financiers, cherche à minimiser les effets potentiellement défavorables de ces risques sur la performance financière du Groupe. Cette gestion du risque de change repose essentiellement sur le contrôle de l'équilibre entre produits et charges pour la principale devise étrangère (à savoir le dollar américain). La Direction Financière du Groupe est chargée d'assurer la gestion du risque de change conformément aux politiques décidées par le Directeur Général en la matière et la Note 26 de l'annexe aux états financiers consolidés au 31 juillet 2022 en présente les impacts chiffrés.

- Risque sur actions

Au 31 juillet 2022, la société Proactis S.A. détient 903.834 de ses propres actions (soit 0,66% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 404 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,45 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,13 euro au 31 juillet 2022, la valeur de ces actions est de 117 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 287 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

- Risque sur matières premières

De par la nature de son activité, le Groupe n'est pas exposé au risque sur matières premières.

2.5 Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

NA

2.6 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

2.6.1 Répartition du Chiffre d'Affaires

Proactis SA tire ses revenus de deux sources :

- Les revenus d'abonnement « Software as a Service » (SaaS)

Ce Chiffre d'Affaires repose sur des contrats d'une durée allant jusqu'à 5 ans de fourniture des différentes technologies Proactis SA (eContract, eInvoice, ePortal, eContent, et eConnect, ces quatre dernières constituant le « Business Network ») à l'attention de clients « Acheteurs » et aux clients « Fournisseurs » qui négocient et collaborent sur le « Business Network ».



- Les revenus des Services

Il s'agit du Chiffre d'Affaires lié à la prestation d'expertise professionnelle pour la sélection, la mise en œuvre, le fonctionnement et le support technologique dans les domaines d'e-Procurement et d'e-Sourcing. Ces services peuvent être liés à la fourniture de solutions SaaS pour des clients ou fournis de manière indépendante.

2.6.2 Partenariat avec SAP

Depuis la signature d'un contrat de collaboration internationale d'une durée de 5 ans avec SAP en novembre 2007 renouvelable par tacite reconduction pour des périodes d'un an, Proactis SA a renforcé sa position sur le marché des solutions d'achats électroniques à la demande. Nos clients bénéficient au niveau mondial de la mise en œuvre accélérée de solutions à la demande, grâce à l'association des applications de pointe d'e-Sourcing et de gestion de la relation fournisseur (Supplier Relationship Management ou « SRM ») de SAP, qui peuvent être intégrées de manière cohérente aux offres de produits et de services Proactis SA dédiés aux achats électroniques (hub, catalogues, connectivité). Ce contrat se renouvelle d'année en année pour une durée d'un an.

2.6.3 Nouveaux clients

Le Groupe tend à maintenir son activité auprès des clients « Acheteurs » par le renouvellement et la croissance des contrats Saas. Le Groupe souhaite développer son activité auprès des clients de « Fournisseurs » en proposant de nouvelles solutions ou par la réalisation de volumes croissant de transactions.

Stratégie commerciale mondiale

La base de la clientèle historique de Proactis SA est présente dans les principaux pays d'Europe occidentale et d'Amérique du Nord. Proactis SA poursuit une stratégie de développement commercial dans l'ensemble de ces régions, là où la Société est présente avec des équipes commerciales et d'avant-vente (Allemagne, France, Royaume Uni, Benelux, Etats-Unis).

Une structure de coûts optimisée

Depuis plusieurs années et notamment à la suite de l'acquisition du Groupe par Proactis, le Groupe a engagé des actions afin d'optimiser sa structure de coûts et d'assurer une rentabilité à long terme. Des progrès importants ont été réalisés afin de réduire les coûts, en particulier dans le domaine des technologies.

Dans de nombreux autres domaines, les structures actives dans plusieurs pays ont été remplacées par une organisation mondiale, permettant des synergies financières et organisationnelles. Dans ce contexte, les relations financières entre le Groupe Proactis SA et le Groupe Proactis sont régies par quatre Conventions Réglementées.



2.7 Dépenses en matière de Recherche & Développement

Les investissements d'exploitation du Groupe sont essentiellement liés à l'amélioration des produits et structures informatiques existants ainsi qu'au développement de nouveaux produits. Ainsi le Groupe a poursuivi ses efforts afin d'unifier et intégrer les différents systèmes informatiques existants en son sein, et a complété et amélioré les fonctionnalités de ses différentes technologies.

Les dépenses de développement engagées par le Groupe sur l'exercice 2022 et ayant fait l'objet d'une capitalisation s'élèvent à 1 839 milliers d'euros, composés des coûts internes et de coûts externes. Les coûts capitalisés sont comptabilisés dans les comptes IFRS. Les immobilisations incorporelles sont par ailleurs détaillées en note 12 des notes annexes sur les états financiers consolidés au 31 juillet 2022.

2.8 Capital social

2.8.1 Répartition du capital social

Conformément aux dispositions des articles L.233-13 du Code de Commerce et compte tenu des informations reçues en application des articles L.233-7 et L.233-12 dudit Code, le capital social se répartit au 31 juillet 2022 et à la connaissance de la Société, de la manière présentée ci-après :

Actionnariat connu de l'émetteur	Situation au 31/07/2022		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Proactis BidCo (actionnaire de Proactis Holding)	120 681 033	88.51%	89.10%
Proactis HEDGCO		0.00%	0.00%
Détendant plus de 4% du capital en actions ou en droits de vote	120 681 033	88.51%	89.10%
Autres - Ne détenant pas plus de 4% du capital	14 760 660	10.83%	10.90%
Proactis SA - Actions d'autocontrôle	903 834	0.66%	
Total	136 345 527	100.00%	100.00%

2.8.2 Auto-détention

Le Groupe détient un total de 903.834 actions propres au 31 juillet 2022

Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres dans les comptes consolidés.



2.8.3 Actionnariat collectif salarié au 31 juillet 2022

Néant.

2.8.4 Plans d'options réservés aux salariés et mandataires sociaux

- Options sur actions

Néant.

2.9 Evolution du cours de bourse

Les actions de Proactis S.A. sont cotées sur Euronext Paris au Compartiment C (Code ISIN : FR0004052561).

Le cours était de 0,159 euro au 1^{er} août 2021 et de 0,13 euro au 31 juillet 2022.

Durant cette période le cours le plus bas s'est établi à 0,121 euro et le cours le plus haut à 0,176 euro.

Le volume cumulé échangé au cours de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 juillet 2022 est de 1.558.684 actions.

2.10 Filiales et participations

2.10.1 Sociétés contrôlées directement ou indirectement par la société Proactis S.A.

La société Proactis S.A. contrôle directement ou indirectement les sociétés suivantes au 31 juillet 2022 :

Filiales et participations	Pays	Détenion	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
				31/07/2022	31/07/2021
Proactis SA	France		Intégration globale		
Proactis DAC	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Proactis GmbH	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Management LLC	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Holding LLC	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis L.P.	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis SA	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%



Par ailleurs, la société a ouvert en 2009 un établissement à Manille - Philippines, dont l'activité principale est d'être un centre de support pour l'ensemble des clients internationaux du Groupe.

Enfin, les caractéristiques des sociétés contrôlées directement figurent en note « V – Autres informations » des comptes sociaux de Proactis S.A. arrêtés au 31 juillet 2022.

Ci-dessous le tableau récapitulatif concernant les résultats des principales filiales du groupe pour la période de 12 mois se terminant au 31 juillet 2022, à savoir :

En milliers d'Euros

Filiales du Groupe	Hubwoo USA Inc	Proactis GmbH	Proactis DAC	Hubwoo Philippines	Trade-Ranger Inc	Proactis SA	Proactis SA (Belgique)	Proactis LP	Total
Chiffre d'affaires	0	2 178	2 929	0	0	6 985	1 000	1 259	14 352
Résultat net de la période	42	-37	321	-445	2 254	-29 115	-354	27 624	290
Effectif	0	29	0	77	0	11	2	6	125

2.11 Déclaration de performance extra-financière

De par le nombre de salariés et le chiffre d'affaires, le Groupe Proactis SA n'est plus soumis à l'obligation de rendre compte de ses actions et de ses résultats en matière de responsabilité sociale d'entreprise.

2.12 Proposition d'affectation du résultat social

Déduction faite de toutes charges et de tous impôts et amortissements, les comptes sociaux présentés font ressortir un profit de 595 352.10 euros.

Il est proposé de reporter à nouveau le résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2022.

Les capitaux propres de la Société sont de -11 376 028.82 euros à la clôture de l'exercice, inférieurs à la moitié du capital social.

Lors de l'assemblée générale du 29 janvier 2019 les actionnaires se sont déjà prononcés en faveur de la poursuite de l'activité de la société.

2.13 Rappel des dividendes antérieurement distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes, au titre des trois précédents exercices.

2.14 Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code des impôts, il est précisé que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du même code.

2.15 Autorisation d'opérer en bourse sur ses propres actions

Nous vous rappelons que par délibérations en date du 31 Janvier 2022, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à continuer à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 3 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé à 1 euros.

Pour les besoins de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions, nous vous précisons qu'il a été procédé à la publication dans les conditions de l'article 221-3 du Règlement Général de l'AMF, du descriptif du programme de rachat établi conformément aux dispositions des articles 241-1 à 241-7 dudit règlement.

2.16 Bilan des opérations sur les actions propres

Au cours de l'exercice de 12 mois se terminant le 31 juillet 2022, la Société n'a pas opéré d'opérations sur ses propres actions :

- nombre d'actions détenues au 31 juillet 2022 : 903 834 actions au prix moyen d'achat de 0,45 euro (soit 404 026 euros), représentant 90 383.40 euros en valeur nominale (0,10 euro par action) et 117 498.42 euros au cours boursier du 31 juillet 2022 (0,13 euro par action).

Les actions détenues au 31 juillet 2022 représentent 0.66% du capital social.

2.17 Résultat des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/07/2022	31/07/2021	31/07/2020	31/07/2019	31/07/2018
Durée de l'exercice (en mois)	12	12	12	12	19
Capital social	13 634 553	13 634 553	13 634 553	13 634 553	13 634 553
Nombre d'actions	136 345 527	136 345 527	136 345 527	136 345 527	136 345 527
Opérations et résultat					
Chiffre d'affaires hors taxes	8 395 165	9 313 423	12 234 526	10 328 348	19 387 441
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	1 434 635	1 340 124	1 184 640	1 798 316	2 137 222
Impôt sur les bénéfices	158 808	48 576	6 602	91	137 183
Dotations et reprises aux amortissements et provisions	741 433	1 359 830	7 993 669	10 458 299	6 570 701
Résultat net	595 352	158 274	-6 815 631	-8 660 074	-4 570 662
Résultat par action					
Résultat après impôt et participation et avant dotations aux amortissements et provisions	0.01	0.01	0.01	0.01	0.01
Résultat après impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions	0.00	0.00	-0.05	-0.06	-0.03
Personnel					
Effectif moyen des salariés	11	12	12	19	20
Masse salariale	2 318 648	2 190 454	2 147 062	2 780 247	4 003 363
Sommes versées en avantages sociaux	736 043	711 189	706 974	764 793	1 302 582

2.18 Procédures de contrôle interne et de gestion des risques

- Gestion des risques

Le dispositif de contrôle interne, parmi ses objectifs, s'occupe de la gestion des risques existants pouvant empêcher le Groupe d'atteindre ses objectifs. Afin de réduire son exposition à ces risques, la démarche suivie par le Groupe inclut les étapes suivantes :

- recensement des risques,
- analyse des risques
- gestion et suivi des risques

L'identification des risques est effectuée en fonction de critères de matérialité (financière, sur l'image) et de probabilité d'occurrence, et a conduit au recensement exhaustif des risques présentés dans la partie « Principaux risques et incertitudes » du rapport de gestion. Ces risques sont revus régulièrement par le Conseil d'Administration. La formalisation dans une cartographie des risques de l'identification des risques a été finalisée par le groupe avec pour objectif de soumettre cette cartographie des risques au Conseil d'Administration pour validation, mais cette formalisation est toujours en cours au 31 juillet 2022. Aucune cartographie des risques n'a donc encore pu être présentée au Conseil d'Administration.

En complément des procédures de contrôle interne, le Groupe a mis en place des procédures de gestion des risques dans les domaines suivants :

- Risques liés aux technologies et risques lié à la sécurité.

Le Groupe a recours, pour la maintenance de ses serveurs, à des prestataires extérieurs, sous le contrôle d'une cellule interne dédiée à son environnement informatique. Cette cellule est en charge d'assurer l'intégrité des serveurs et de procéder aux développements nécessaires pour répondre aux dernières évolutions technologiques.

Par ailleurs, un plan de secours incluant un centre de données secondaire pouvant assurer la reprise d'activité en cas de défaillance du centre de données principal a été défini par la société, et sa mise en place est en cours de finalisation et de test.

- Risques financiers

La gestion du risque de liquidité et du risque client est assurée à travers une diversification des clients et sous-traitants et grâce à un suivi régulier de la trésorerie. Ce dernier inclut notamment une revue hebdomadaire des créances clients, effectuée par la direction financière et le contrôle de gestion.

Par ailleurs, la société n'a plus recours à des financements externes, (tels que des financements en crédit-bail) pour son matériel informatique.

Enfin, le Groupe n'a pas jugé utile la mise en place d'une politique de taux de change, considérant que les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupe.

- Risques liés aux rapprochements capitalistiques.

Le Groupe a mis en place une politique d'intégration des équipes des sociétés acquises, notamment à travers la centralisation des équipes sur des sites communs dans chaque pays et l'homogénéisation des procédures, aussi bien dans le suivi financier que des procédures d'achat et de suivi des prestations. Ainsi, les salariés des entités françaises sont regroupés au siège social de la société, et les équipes issues des différentes filiales américaines ont été regroupées.

Cette dynamique a été maintenue suite au rachat par le groupe Perfect Commerce puis confirmée après l'acquisition de cet ensemble par le groupe Proactis. Le groupe Proactis SA continue ce processus d'intégration au niveau opérationnel, et notamment en ce qui concerne la centralisation des équipes, l'implémentation des meilleures pratiques en vigueur dans l'un ou l'autre Groupe en termes de procédures et suivis d'activité.

La société a par ailleurs souscrit des polices d'assurance afin de limiter son exposition aux risques, et ce dans les domaines suivants :

- responsabilité civile exploitation et professionnelle ;
- dommages aux biens, couvrant notamment son parc informatique ;

- Mission du contrôle interne

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, le Directeur Général, les dirigeants et le personnel, destiné à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- conformité des opérations aux lois et aux réglementations en vigueur ;
- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale ;
- bon fonctionnement des processus internes de la société ;
- fiabilité des informations financières.

Les procédures de contrôle interne, aussi bien conçues et appliquées soient-elles, ne peuvent toutefois pas représenter une garantie absolue d'élimination totale des risques. Le Groupe recherche continuellement le meilleur équilibre possible entre son niveau de contrôle interne et le risque résiduel correspondant, en veillant à ne pas alourdir inutilement ses modes opératoires.

- Organisation des procédures de contrôle interne

Le Directeur Général, sous le contrôle du Conseil d'Administration, les différents Comités mis en place tant au niveau du Conseil d'Administration qu'au niveau opérationnel, et les compétences ainsi rassemblées assurent la promotion d'une culture de contrôle interne adaptée à l'activité du groupe Proactis SA.

L'équipe de direction du Groupe, sous l'autorité du Directeur Général a pour responsabilité de mettre en place les orientations décidées par le Directeur Général et le Conseil d'Administration et de s'assurer de leur bonne application dans toutes les sociétés du Groupe. L'équipe de direction établit le plan stratégique, met en place et suit les principaux plans opérationnels et les budgets, développe les projets transverses et détermine les orientations en matière de politique des ressources humaines.

L'efficacité du contrôle interne fait partie des principaux objectifs des organes de direction du siège qui s'appuient à cet effet sur les directions concernées des filiales et des zones.

Le contrôle financier du Groupe est placé sous la responsabilité du Directeur Administratif et Financier (Chief Financial Officer) qui doit notamment s'assurer de la fiabilité des informations financières communiquées.

La direction administrative et financière est organisée autour de pôles de compétences en matière de financements-trésorerie, comptabilité-consolidation et contrôle de gestion.

La direction juridique et des assurances est placée sous la responsabilité du Directeur Général. Elle a notamment pour mission de s'assurer de la conformité des opérations aux lois et réglementations.

La direction des ressources humaines est responsable de l'application des réglementations sociales et des normes éthiques du groupe. À travers ses structures et ses outils de reporting, elle assiste le management pour la définition de l'allocation des ressources et le développement des compétences (revue des performances, système de paye et d'évaluation). Cette direction est placée sous la responsabilité du Directeur Général.

La direction des systèmes d'information étudie, approuve et contrôle les principaux projets informatiques du groupe et développe les possibilités de partage. Elle s'appuie sur des ressources internes et externes, par pays et par zone géographique.

- Mise en œuvre des procédures de contrôle interne

Les principes comptables, le plan de comptes du Groupe et les processus de reporting et consolidation sont définis et appliqués de manière identique au sein du Groupe, afin de garantir l'homogénéité des données comptables du groupe.

Les directives des ressources humaines décrivent en détail les règles, principes et bonnes pratiques au sein du groupe afin d'assurer une permanence et cohérence des méthodes au sein des organisations.

À chaque niveau de l'organisation existent des procédures ou des modes opératoires qui permettent de contrôler l'application et la mise en œuvre de seuils d'autorisations, relatifs aux :

- embauches,
- indemnités de licenciement,
- enveloppes budgétaires,
- investissements et désinvestissements,
- engagements à long terme,
- opérations financières et signatures bancaires.

Les budgets, en cohérence avec le plan stratégique sont élaborés aux différents niveaux opérationnels. Après approbation par le Conseil d'Administration, le Budget présenté par le Directeur Général est décliné dans chaque pays et dans chaque direction fonctionnelle. Ce processus permet de responsabiliser l'ensemble de l'organisation autour des objectifs du Groupe.

Des situations prévisionnelles sont régulièrement établies et comparées aux objectifs budgétaires afin de mettre en place les actions correctives requises.

Les revues d'activité mensuelles par l'équipe de direction permettent d'appréhender l'évolution économique et financière des activités, d'évaluer les décisions opérationnelles, d'analyser les écarts entre les objectifs et les réalisations et de suivre la mise en place des plans d'actions. Des rapports synthétiques présentant les principales informations financières et de gestion sont mis à la disposition du Directeur Général.

Au niveau des zones et des entités du Groupe, des contrôleurs de gestion sont responsables du suivi de la réalisation des objectifs et de l'analyse des informations comptables et financières.

- Procédures de contrôle interne liées au traitement de l'information financière

Les états financiers sont élaborés sur la base des informations communiquées par les responsables financiers des différentes filiales. Ces données sont transmises selon un format unique, grâce à un système comptable intégré reprenant une nomenclature des comptes et un système de reporting communs à toutes les organisations, à l'exception de quelques entités non significatives.

Le système comptable unifié et intégré assure la conformité des informations avec le référentiel Groupe (principes comptables et plan de comptes) pour le reporting de gestion, la consolidation des comptes et la préparation de l'information périodique prévue par le Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers. Des instructions détaillées sont transmises par le Directeur Administratif et Financier à chaque étape des processus de consolidation et de reporting.

Le service de consolidation s'assure de la cohérence des remontées d'information des filiales avant d'analyser les données consolidées ainsi obtenues (modifications de périmètre, change, opérations exceptionnelles...).

- Pouvoirs du Directeur général

Les fonctions de Directeur Général de la société Proactis S.A. et donc du Groupe Proactis SA sont à ce jour exercées par Monsieur Timothy Sykes, et ce depuis le 29 janvier 2019.

M. T. Sykes ne perçoit aucune forme de rémunération au titre de ses fonctions de Directeur Général.

Par application des dispositions légales et statutaires, le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de

l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi au Conseil et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directeur Général est chargé de diriger et d'animer le Groupe Proactis SA suivant ce qui est notamment indiqué dans le présent rapport.

En outre, conformément à la Charte du Conseil d'Administration, le Directeur Général doit consulter le Conseil d'Administration de Proactis S.A. aux fins d'autoriser préalablement les opérations suivantes :

- approbation du budget annuel et de ses modifications ;
 - décision d'investissement non prévue au budget et dont le montant excéderait 300.000,00 euros (hors TVA) ou la contre-valeur de 300.000,00 euros (hors TVA) en devises, que l'investissement soit en une ou plusieurs tranches ou en une série d'investissements liés entre eux ;
 - tout projet d'acquisition ou de rapprochement avec toute société ;
 - toute opération de fusion, scission, dissolution, liquidation, modification de la nationalité de la société ou toute autre opération de restructuration juridique à laquelle Proactis S.A. et/ou ses filiales serai(en)t partie(s).
- Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de convocation et de déroulement des assemblées générales sont détaillées à l'article 17 des statuts et ne prévoient pas de modalités spécifiques qui s'ajouteraient aux modalités prévues par la loi.

- Informations relatives aux éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Les Informations mentionnées à l'article L.233-13 du Code de commerce concernant les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont mentionnées dans le rapport de gestion, notamment dans sa section « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ».

3 PARTIE 2 – Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise pour l'exercice de 12 mois clos au 31 juillet 2022 (En application de l'article L.225-37 du Code de commerce)

3.1 Rapport Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise

Le présent rapport est établi par le Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Pour l'élaboration du présent rapport, la Société se réfère aux règles de la bonne gouvernance telles que définies dans le Code de Gouvernement d'entreprise des sociétés cotées MIDDLENEXT, révisé en septembre 2022. Ce code est consultable sur le site internet dédié : <http://www.middlenext.com/>.

Lorsque la société a écarté des dispositions de ce code, il en est fait mention dans le présent rapport.

3.2 Mandataires sociaux : mandats et fonctions exercées

Figure ci-après la liste des mandats et fonctions exercés dans toute société par le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et les administrateurs durant l'exercice :

Mandataire social	Date de première nomination	Date de nomination du mandat en cours	Date d'échéance du mandat	Mandat ou fonction exercé	Société concernée
Timothy Sykes	3 août 2017	28 janvier 2020	Assemblée générale statuant sur les compte au 31 juillet 2025	Administrateur, Président du Conseil d'administration et Directeur Général	Proactis SA
				Président Directeur Général	Proactis Holding
Rachel Rollinson	21 décembre 2017	21 décembre 2017	Assemblée générale statuant sur les compte au 31 juillet 2023	Administratrice Vice-Présidente Finance	Proactis SA Proactis Holding
Richard Hughes	26 janvier 2021	26 janvier 2021	Assemblée générale statuant sur les compte au 31 juillet 2026	Administrateur Directeur Financier	Proactis SA Proactis Holding

A la connaissance de la Société, aucune des personnes listées ci-avant :

- ◆ n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années ;
- ◆ n'a été associé à une procédure de faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années ;
- ◆ n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée contre elle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) et n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

3.3 Conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

Nous vous demandons également d'approuver les conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce régulièrement autorisées par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé.

Vos Commissaires aux Comptes ont été informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial.

Description de la procédure d'évaluation des conventions courantes conclues à des conditions normales et de sa mise en œuvre

Lors de sa séance du 26 avril 2022, et conformément à l'article L. 22-10-12 du Code de commerce, le Conseil d'administration s'est interrogé sur le caractère a priori normal des conventions intra-groupe ainsi que sur le caractère potentiellement courant des opérations sur lesquelles portent lesdites conventions.

Tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs

Vous trouverez ci-après, conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-4, alinéa 3, du Code de commerce, un tableau récapitulatif des délégations de compétence et de pouvoirs accordées par l'Assemblée Générale au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital par application des dispositions des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 dudit Code.

Objet	Date	Durée	Montant maximum	Usage par le Conseil d'administration
Autorisation à conférer au conseil d'administration en vue de l'achat par la société de ses propres actions	AGM 31 janvier 2022 (8 ^{ème} résolution)	18 mois à compter de l'AGM	3.000.000 €	Néant
Autorisation de réduction du capital par voie d'annulation des actions auto détenues	AGM 26 janvier 2021 (10 ^{ème} résolution)	18 mois à compter de l'AGM	10% du capital social Par période de 24 mois	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de toutes valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription	AGM 26 janvier 2021 (11 ^{ème} résolution)	26 mois à compter de l'AGM	Montant maximum des augmentations de capital : 30.000.000 € ---- Montant maximum des émissions de titres de créances : 30.000.000 €	Néant
Délégation de compétence au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de catégories de personnes	AGM 31 janvier 2022 (10 ^{ème} résolution)	18 mois à compter de l'AGM	Montant maximum des augmentations de capital : 30.000.000 € ---- Montant maximum des émissions de titres de créances : 30.000.000 €	Néant
Autorisation à conférer au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social, dans la limite de 10% du capital, pour rémunérer des apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de sociétés tierces en dehors d'une offre publique d'échange	AGM 26 janvier 2021 (14 ^{ème} résolution)	26 mois à compter de l'AGM	10% du capital social	Néant

3.4 Rémunération et avantages en nature des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-9, I, 1° du Code de commerce, nous vous indiquons qu'aucune rémunération ou avantage de toute nature n'a été versé aux mandataires sociaux, tant par la Société que par des sociétés contrôlées par votre Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce.

3.5 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil

3.5.1 Présentation du Conseil d'administration

Les statuts prévoient que les nombres minimum et maximum de membres du Conseil d'Administration sont définis par les dispositions légales en vigueur, qui sont à ce jour de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) au plus. Les membres du Conseil sont nommés pour une durée de six (6) années par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société. Leur mandat expire à l'issue de l'Assemblée Générale qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et qui se tient dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit membre. Tout membre du Conseil sortant est rééligible.

A la section 1 du présent rapport figurent les noms des administrateurs en fonction, les dates de prise d'effet et d'expiration de leurs mandats, les fonctions exercées par eux dans la Société ainsi que les fonctions et mandats exercés dans d'autres Sociétés.

Les principales qualités attendues d'un administrateur sont l'expérience de l'entreprise, l'engagement personnel dans les travaux du Conseil, la compréhension du monde économique et financier, la capacité de travailler en commun dans le respect mutuel des opinions, le courage d'affirmer une position éventuellement minoritaire, le sens des responsabilités à l'égard des actionnaires et des autres parties prenantes, l'intégrité.

3.5.2 Conditions de préparation des travaux du Conseil d'administration

Le Président :

- ◆ arrête les documents préparés par les services internes à l'entreprise ;
- ◆ organise et dirige les travaux du Conseil d'administration ;
- ◆ s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission ;
- ◆ s'assure que les représentants des organes représentatifs du personnel sont régulièrement convoqués et disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Le Conseil d'administration a mis en place divers comités dont le rôle est de nourrir la réflexion des administrateurs.

3.5.3 Conditions d'organisation des travaux du Conseil

3.5.3.1 Organisation

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur annexé à la Charte de Conseil, dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

a) Le Président du Conseil d'Administration est élu en son sein et est obligatoirement une personne physique. En principe, le mandat de Président court pour la durée du mandat d'administrateur.

Le Président du Conseil d'Administration représente le Conseil d'Administration ; il organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et s'assure que les membres du Conseil sont en mesure de remplir leur mission et veille notamment à ce qu'ils disposent des informations et documents nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

b) Chaque administrateur (sauf pour les représentants permanents des personnes morales) doit être propriétaire d'au moins une action de la société Proactis S.A.

c) Conformément aux statuts de la Société, le nombre des membres du Conseil personnes physiques et des représentants permanents de personnes morales, âgées de plus de 65 ans, ne pourra à l'issue de chaque Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes sociaux, dépasser le tiers (arrondi, le cas échéant, au nombre entier supérieur) des administrateurs en exercice.

d) Convocation et tenue des réunions :

Le Conseil se réunit au moins deux fois par an aux fins d'arrêter les comptes semestriels et les comptes annuels. A cette occasion, le Directeur Général présente au Conseil un rapport comportant notamment des éléments de reporting en matière d'activité du groupe Proactis SA sur le semestre écoulé, sur le niveau de charges, un point sur le budget, etc.... D'autres réunions peuvent également intervenir sur des sujets spécifiques ou d'importance.

En outre, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, le tiers au moins des administrateurs peut demander au Président de convoquer le Conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Les réunions se déroulent à l'endroit indiqué dans la convocation et peuvent se tenir, si nécessaire, par système de visioconférence ou de télécommunication suivant les conditions réglementaires applicables.

Les administrateurs sont convoqués aux réunions par le Président du Conseil d'administration qui fixe l'ordre du jour et anime les débats.

Les convocations sont adressées par voie électronique puis, s'il y a lieu, par voie postale ou par courriel à chacun des membres du Conseil d'administration et au(x) membre(s) du Comité d'entreprise délégué(s) auprès du Conseil. Les Commissaires aux comptes sont également convoqués lorsque l'ordre du jour fait apparaître un sujet relatif aux comptes que ceux-ci soient semestriels ou annuels ou pour d'autres sujets d'importance.

Les réunions sont présidées par le Président du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres du Conseil en fonction sont effectivement présents (physiquement ou par visioconférence ou conférence téléphonique organisée dans les conditions réglementaires).

Toute réunion débute par la signature d'une feuille de présence par tous les membres du Conseil présents avec indication, s'il y a lieu, des membres représentés.

Les décisions au Conseil d'Administration sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés, le Président de séance n'ayant pas voix prépondérante en cas de partage.

Un membre du Conseil ne peut se faire représenter que par un autre administrateur sous réserve de justifier d'un mandat écrit.

En cas de procuration, un administrateur ne peut représenter qu'un seul autre membre du Conseil.

A la suite de la réunion, il est dressé un procès-verbal des délibérations, qui est signé lors de la réunion suivante par le Président et un des administrateurs.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Ses demandes sont adressées au Président du Conseil d'Administration.

3.5.4 Les réunions du Conseil et la participation aux séances

Le Conseil d'Administration s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022, aux dates suivantes :

Date de réunion	Nombre d'administrateurs		Taux de présence
	présents	nommés à la date de réunion	
24 novembre 2021	3	3	100%
26 avril 2022	3	3	100%

Le Conseil d'Administration a consacré l'essentiel des travaux de ses réunions tenues au cours de l'exercice clos le 31 juillet 2022 à l'examen des comptes (annuels et semestriels), à la stratégie du groupe, à l'évolution de son actionnariat, au suivi des mesures de réorganisation, ainsi qu'à la structure financière. Aucun ordre du jour du Conseil d'Administration ne contient en 2021-2022 de point consacré à un débat sur son fonctionnement.

3.5.5 L'information du Conseil

A l'occasion des séances du Conseil, les administrateurs reçoivent tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de leur mission.

Hors séances du Conseil : les administrateurs reçoivent régulièrement toutes les informations importantes concernant la Société.

3.6 Restrictions apportées aux pouvoirs du Directeur Général

Les pouvoirs du Directeur Général ne font l'objet d'aucune limitation statutaire, ni d'aucune limitation par le Conseil.

3.7 Représentation des femmes et des hommes

À ce jour, votre Conseil d'administration comprend une femme et deux hommes.

3.8 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique sont les suivants :

3.8.1 Structure du capital de la Société au 31 juillet 2022 et participation directe ou indirecte dans le capital de la Société dont celle-ci aurait eu connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12 du Code de Commerce

La structure du capital de la Société au 31 juillet 2022 est présentée au paragraphe [2.8.1] du rapport de gestion.

3.8.2 Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou les clauses des conventions portées à la connaissance de la société en application des dispositions de l'article L. 233-11 du Code de commerce

L'article 20 des statuts, dans sa rédaction actuelle, prévoit qu'à défaut de déclaration des franchissements de seuil légaux et du franchissement de seuil statutaire de 2,5 %, « *les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les conditions prévues par la loi, dans la mesure où un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5 % du capital social en font la demande consignée dans le procès-verbal de l'assemblée générale.* »

Il n'existe aucune autre restriction statutaire à l'exercice des droits de vote.

En outre, il n'existe aucune restriction statutaire aux transferts d'actions et il n'a été porté à la connaissance de la Société aucune clause de la nature de celles visées à l'article L.233-11 du Code de commerce (« clause d'une convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition d'actions admises aux négociations sur un marché réglementé et portant sur au moins 0,5 % du capital ou des droits de vote de la société »).

3.8.3 Participations directes ou indirectes dans le capital de la société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233-7 et L. 233-12

A la connaissance de la Société, la société Proactis Euro Hedgeco Limited détient 88,51% du capital social et des droits de vote de la Société.

3.8.4 Liste des détenteurs de tous titres comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

3.8.5 Mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ce dernier

Néant.

3.8.6 Accords entre les actionnaires pouvant entraîner des restrictions aux transferts d'actions et à l'exercice des droits de vote

A la connaissance de la Société, aucun accord de cette nature n'a été conclu.

3.8.7 Règles applicables à la nomination et au remplacement du Directeur Général

L'article 14 des statuts prévoit notamment que :

« 1) La direction générale de la société est assurée, sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration qui porte alors le titre de « président-directeur général » soit par une autre personne physique nommée par le conseil d'administration qui porte alors le titre de « directeur général ».

[...]

2) Lorsque la direction générale de la société est assumée par le président du conseil d'administration, les dispositions légales, réglementaires ou statutaires relatives au directeur général lui sont applicables et il prend le titre de président directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation de la présidence du conseil d'administration et de la direction générale de la société, le conseil d'administration procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat et l'étendue de ses pouvoirs. Les décisions du conseil d'administration limitant les pouvoirs du directeur général sont inopposables aux tiers. »

3.8.8 Règles applicables à la modification des statuts

Les statuts de la Société, ne peuvent, conformément à la loi et aux statuts, être modifiés que par l'assemblée générale des actionnaires statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées extraordinaires.

Toutefois, l'assemblée générale peut, au cas par cas, déléguer cette compétence au conseil d'administration.

3.8.9 Pouvoir du conseil d'administration, en particulier en matière d'émission ou de rachat d'actions

L'article 13 des statuts prévoit que « *le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent* ».

S'agissant des émissions et des rachats d'actions, le conseil d'administration ne peut émettre des actions nouvelles ou procéder à des rachats d'actions, que pour autant que l'assemblée générale lui ait consenti une délégation à ce titre.

Il est précisé en tant que de besoin, que les délégations consenties au conseil d'administration par l'assemblée générale à l'effet d'augmenter le capital social font l'objet d'un rapport complémentaire.

Par ailleurs, nous vous rappelons que par délibération en date du 31 janvier 2022, l'Assemblée Générale des actionnaires a autorisé le Conseil d'Administration à opérer sur les actions de la Société, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de Commerce et dans le respect des dispositions du règlement européen n°2273/2003 du 22 décembre 2003, pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003 dite « Abus de marché », entrée en vigueur le 13 octobre 2004.

La Société a ainsi été autorisée par l'assemblée générale à racheter ses propres actions dans la limite d'un montant maximal des achats cumulés de 3 millions d'euros, et d'un prix maximum d'achat fixé à 1 euros.

3.8.10 Accords conclus par la Société qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

3.8.11 Accords prévoyant des indemnités pour les membres du conseil d'administration, le directeur général ou les salariés, s'ils démissionnent, ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Il n'y a pas eu d'accord pour les nouveaux mandataires sociaux.

3.9 Modalités de participation des actionnaires à l'assemblée

Ainsi qu'il est indiqué à l'article 17 des statuts, tout actionnaire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter par un mandataire dans les conditions prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la loi. Les personnes morales actionnaires participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par tout mandataire spécialement désigné à cet effet.

La participation aux assemblées générales sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions dans les conditions et délais prévus par la réglementation en vigueur.

Le conseil d'administration dispose de la faculté d'accepter les formulaires de vote par correspondance et les procurations au-delà de la date limite prévue par la réglementation.

Sauf décision contraire des intéressés, en cas de démembrement du droit de propriété, le droit de vote est exercé par l'usufruitier tant dans les assemblées ordinaires que les assemblées extraordinaires.

4 PARTIE 3 – INFORMATION FINANCIERE

4.1 Etats financiers consolidés au 31 Juillet 2022

4.1.1 Faits marquants

Le début du conflit armé en Ukraine le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie constituent une source potentielle de risques et d'incertitudes fortes dont les conséquences économiques (directes et indirectes), financières, sociales et environnementales pourraient avoir des impacts négatifs significatifs sur tous les acteurs économiques.

La société Proactis SA n'opère ni en Ukraine, ni en Russie, à savoir qu'aucune activité n'est réalisée en Ukraine et/ou en Russie et qu'aucun actif n'est détenu dans ces deux pays.

Le Groupe reste cependant attentif aux effets indirects du conflit et des sanctions sur ses activités (chaines d'approvisionnement, augmentation de l'inflation...).

A date, aucune incidence significative sur l'activité du groupe n'a été identifiée.

4.1.2 Compte de résultat consolidé

Compte de résultat	Notes	Du 1er août 2021	Du 1er août 2020
		au 31 Juillet 2022	au 31 Juillet 2021 (*)
		12 mois	12 mois
		€'000	€'000
Chiffre d'affaires	5	14 352	15 046
Achats et charges externes	6	(5 785)	(6 265)
Charges de personnel	6	(5 744)	(5 118)
Impôts et taxes		(23)	(62)
Dotation aux amortissements	12,13 & 26	(2 403)	(2 188)
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients		134	243
Autres charges d'exploitation		(6)	(20)
Résultat opérationnel courant		524	1 636
Dépréciation du Goodwill	11	0	(2 004)
Autres charges opérationnelles	7	(164)	(99)
Résultat opérationnel		360	(467)
Coût de l'endettement financier	8	(25)	(20)
Autres produits financiers	8	212	10
Autres charges financières	8	(28)	(20)
Résultat avant impôt		519	(497)
Produit / (charge) d'impôt	9	(229)	(29)
Résultat net part du Groupe		290	-526
Résultat net par action (en euros)	10	0.00	0.00
Résultat net dilué par action (en euros)	10	0.00	0.00

(*) Montants retraités et détaillés en note 5

4.1.3 État du résultat global consolidé

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000
Résultat net de la période	290	-526
Éléments qui ne seront pas reclassés ultérieurement en résultat		
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	61	-20
Éléments pouvant être reclassés ultérieurement en résultat		
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger *	2 344	115
Autres éléments du résultat global	2 406	96
Résultat global de la période	2 696	-430
Attribuable aux actionnaires de la société	2 696	- 430
Attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle	0	0

(*) La variation des écarts de conversion concerne principalement les USD (2 270k€ FY2022 vs 93k€ FY 2021)

4.1.4 État de la situation financière consolidée

	Notes	31 juillet 2022 €'000	31 juillet 2021 €'000
Goodwill	11	7 736	5 419
Autres Immobilisations incorporelles	12	3 841	3 674
Immobilisations corporelles	13	367	559
Droits d'utilisation	26	632	650
Autres actifs non courants	14	153	184
Impôts différés actifs	15	737	829
Actifs non-courants		13 466	11 314
Clients et autres débiteurs	16	1 173	1 764
Autres actifs courants	17	11 635	10 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	935	1 049
Actifs courants		13 743	13 146
Total des actifs		27 210	24 461
Capital	19	13 635	13 635
Primes liées au capital	19	48 190	48 190
Réserves et résultat consolidés		(43 352)	(46 048)
Total Capitaux propres attribuables aux actionnaires		18 472	15 776
Avantages au personnel	20	467	530
Dettes de loyers (part à long terme)	26	309	453
Impôts différés passif	15	12	59
Total Passifs non courants		788	1 042
Emprunts et dettes financières (part à moins d'un an)		0	0
Dettes de loyers (part à moins d'un an)	26	421	335
Provisions (part à moins d'un an)	21	91	91
Fournisseurs et autres créditeurs	22	3 381	2 720
Autres passifs courants	23	4 056	4 497
Total Passifs courants		7 890	7 643
Total des passifs		8 737	8 684
Total des passifs et des capitaux propres		27 210	24 461

4.1.5 Tableau des flux de trésorerie consolidés

	Notes	12 mois 31 juillet 2022 €'000	12 mois 31 juillet 2021 €'000
Résultat net total consolidé		290	-526
Elimination des amortissements et de la dépréciation de l'écart d'acquisition	11,12 &13	2 403	4 192
Elimination des dotations et reprises de provisions		-181	-439
Elimination des plus/moins value de cession		-6	20
Autres produits et charges calculés		52	228
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		2 558	3 475
Elimination de la charge (produit) d'impôt	9	229	29
Elimination de la charge (produit) d'intérêts	8	25	20
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		2 813	3 523
Incidence de la variation du BFR	24	-298	-1 405
Impôts payés		-214	-306
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles		2 300	1 812
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles (*)		-2 000	-2 048
Diminution des actifs financiers non courants		7	2
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		-1 993	-2 046
Remboursements d'emprunts et de dettes financières (nets des créances financières)	26	-318	-343
Intérêts payés		-25	-20
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		-344	-363
Incidence de la variation des taux de change		-78	3
Effet change et changements de méthode		-78	3
Variation de trésorerie et équivalents de trésorerie		-114	-594
Trésorerie et équivalents de trésorerie d'ouverture		1 049	1 642
Trésorerie et équivalents de trésorerie de clôture		935	1 049

(*) Les acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sont principalement constituées des coûts capitalisés internes et externes pour 1 839 milliers d'euros.

4.1.6 État des variations des capitaux propres consolidés

	Revenant aux actionnaires de la société					Part des participations ne donnant pas le contrôle	Capitaux propres
	Capital social	Primes liées au capital	Actions Propres	Réserve de conversion	Autres réserves consolidées		
	€'000						
Situation 31 Juillet 2020	13 635	48 189	-411	-15	-45 191	-	16 207
Résultat de la période					-526		-526
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies					-20		-20
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger				115			115
Résultat global de la période	0	0	0	115	-545		-430
Transactions avec les actionnaires					0		0
Situation 31 Juillet 2021	13 635	48 189	-411	100	-45 736	-	15 776
Résultat de la période					290		290
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies					61		61
Différence de change résultant de la conversion des opérations à l'étranger				2 344			2 344
Résultat global de la période	0	0	0	2 344	352		2 696
Transactions avec les actionnaires					0		0
Situation 31 juillet 2022	13 635	48 189	-411	2 444	-45 385	-	18 472

4.1.7 Notes annexes sur les états financiers consolidés

Note 1. Entité présentant les états financiers

Proactis S.A. est une Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 13.634.552,70 €. Elle est immatriculée et domiciliée en France sous le numéro RCS Nanterre 377 945 233. Son siège social est sis au 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153). Son numéro LEI est le suivant : 969500EX26X99WBVPD66

L'activité du Groupe consiste en la mise à disposition de solutions d'achats électroniques à la demande. Proactis SA connecte les entreprises en offrant des solutions globales de gestion des achats et d'automatisation, dans un contexte collaboratif, dans le Cloud, par le Business Network.

Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (ensemble désigné comme le « Groupe ») Ils ont été arrêtés par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 9 janvier 2023 et sont soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 28 février 2023. Ils sont disponibles sur demande au siège social de la Société situé 28 Quai Gallieni, à Suresnes (92153).

Note 2. Base de préparation

A. Déclaration de conformité

Conformément au règlement européen CE no 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur les normes comptables internationales, les comptes consolidés du Groupe Proactis sont établis selon les principes définis par l'IASB (International Accounting Standards Board), tel qu'adoptés par l'Union européenne au 31 juillet 2022. Ce référentiel est disponible sur le site Internet de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm .

Le référentiel international comprend les normes IFRS (International Financial Reporting Standards), les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

À la clôture de l'exercice, il n'existe pas de différence entre le référentiel utilisé et les normes adoptées par l'IASB dont l'application est obligatoire à l'exercice présenté.

Les états financiers ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de l'évaluation de certains instruments financiers évalués à la juste valeur. Les principes comptables appliqués sont demeurés inchangés par rapport à l'exercice 2021, à l'exception de l'adoption des normes suivantes, effectives depuis le 1er août 2021.

Adoption des normes IFRS nouvellement publiées et révisées, de leurs interprétations et de leurs amendements :

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er août 2021 :

- modifications d'IFRS 9, IAS 39, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2 (1);
- modification temporaire d'IFRS 16 – Contrats de location – Loyer lié à la Covid-19 – Concessions au-delà du 30 juin 2021 (1).

Ces amendements sont sans impacts significatifs pour le Groupe.

Normes, interprétations et amendements d'application obligatoire après le 1er Aout 2022 adoptés par l'Union européenne

- modification d'IFRS 3 – Regroupements d'entreprises – Référence au cadre conceptuel (1); modifications d'IAS 16 – Immobilisations corporelles – Produits antérieurs à l'utilisation prévue (1);
- modifications d'IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels – Contrats onéreux – Coûts d'exécution du contrat (1) ;
- améliorations annuelles – Cycle 2018-2020 :
- amendement aux exemples illustratifs accompagnant IFRS 16 – Contrats de location – Incitations à la location,
- amendement à IFRS 9 – Instruments financiers – Honoraires inclus dans le test des 10 % pour la décomptabilisation des passifs financiers – test pour la décomptabilisation des passifs financiers,
- amendement à IFRS 1 – Première adoption des IFRS (Filiale en tant que premier adoptant).

(1) Traduction libre

Le Groupe n'a décidé l'application anticipée d'aucun(e) norme, interprétation ou amendement approuvé par l'Union européenne.

B. Monnaie fonctionnelle et de présentation

Les états financiers consolidés sont présentés en Euro. La monnaie fonctionnelle est l'Euro.

Tous les montants présentés sont exprimés en milliers d'euros, sauf indication contraire.

C. Recours à des estimations et aux jugements

La préparation des états financiers nécessite le recours à des jugements, des estimations et des hypothèses susceptibles d'avoir un impact sur le montant de certains actifs, passifs, éléments du résultat de la période, ainsi que sur les informations figurant en annexe sur les actifs et passifs éventuels. Ces estimations tiennent compte de données économiques susceptibles de variations dans le temps et comportent des aléas. Elles concernent principalement les tests de valeurs sur les actifs et les provisions.

Les informations sur les principales sources d'incertitude relatives aux estimations, hypothèses et jugements qui pourraient entraîner un ajustement de la valeur comptable sont liés aux éléments suivants :

- Les tests de dépréciation du Goodwill (Note 11),
- La capitalisation des frais de développement (Note 12)
- Les avantages au personnel (Note 20),
- Les provisions (Note 21)

Note 3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables exposées ci-dessous ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés et d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

A. Méthodes de consolidation

Les filiales sont toutes des entités pour lesquelles le Groupe exerce directement ou indirectement le contrôle dans la mesure où il a cumulativement le pouvoir de diriger les activités clés de l'entité, une exposition aux droits et aux rendements, et la capacité d'agir sur ces rendements. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 10 elles sont consolidées par intégration globale.

Le résultat des filiales acquises ou cédées au cours d'un exercice est pris en compte dans le compte de résultat consolidé de l'exercice concerné, à compter de la date de prise de contrôle (correspondant généralement à la date d'acquisition) ou jusqu'à la date de perte de contrôle.

Les transactions intra-groupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés.

B. Monnaie étrangère

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change dans les monnaies fonctionnelles respectives des entités du Groupe en vigueur à la date de transaction. Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis dans la monnaie fonctionnelle en utilisant le cours de change à cette date. Les gains et pertes de change résultant de la conversion sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués au coût historique sont convertis en utilisant le cours de change à la date de la transaction. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis en utilisant le cours de change de la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. En conformité avec le paragraphe 15 de l'IAS 21, les écarts de change portant sur les comptes courants intra-groupe libellés en devises ont été

comptabilisés en autres éléments du résultat global dès lors que le remboursement du compte courant n'était pas planifié dans un avenir prévisible.

▪ **Conversion des états financiers des filiales étrangères**

La monnaie de fonctionnement des sociétés et établissements étrangers correspond à la monnaie locale. Les états financiers des sociétés étrangères qui sont présentés dans une monnaie différente de la monnaie d'établissement des comptes consolidés du Groupe sont convertis selon la méthode dite du « cours de clôture ». Les postes du bilan sont convertis en euros au cours de clôture et les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours moyen de la période. Les différences de change résultant de l'application de ces cours sont inscrites dans les autres éléments du résultat global en écart de conversion.

Les goodwill relatifs aux sociétés étrangères sont considérés comme faisant partie des actifs et passifs acquis et sont convertis au cours de clôture.

Les taux de conversion des principales devises utilisées dans le Groupe sur les exercices 07-2022 et 07-2021 sont les suivants :

Monnaies étrangères	Moyenne	Moyenne	31/07/2021		31/07/2022	
	12 mois 31/07/2021	12 mois 31/07/2022				
			<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>	<i>Euro</i>
Dollar américain - USD	1.20	1.11427	1.19	1.02		
Livre sterling - GBP	0.88	0.85	0.85	0.84		
Pesos philippin - PHP	57.98	57.53	59.33	56.61		

C. Secteurs opérationnels

Toutes les activités du Groupe (SaaS « Software As A Service » et prestations de Services associées) sont basées sur le même produit (place de marché digital) et la même technologie. Ces activités ciblent deux catégories de clientèles (Grands groupes internationaux « Acheteurs » et leurs fournisseurs « Vendeurs »).

Les méthodes de commercialisation, de développement et d'implémentation de la technologie SaaS et de fournitures de prestations de Services sont également mutualisées au sein du Groupe.

En conséquence, l'organisation interne et de gestion du Groupe, ainsi que son système d'information financière, reposent sur une approche globale et intégrée des activités du Groupe et un seul secteur opérationnel est identifié : le Groupe dans son ensemble.

Les outils de gestion interne sont également mono-secteur, les coûts étant appréhendés de manière globale et le Chiffre d'Affaires étant décomposé entre les produits SaaS et les services associés.



D. Immobilisations incorporelles

▪ Goodwill

Lors de la prise de contrôle d'une entreprise, les actifs identifiables, les passifs et les passifs éventuels sont évalués à la juste valeur. Le goodwill représente l'excédent de la somme de la contrepartie transférée, des participations ne donnant pas le contrôle et de la juste valeur des participations antérieurement détenues par l'acquéreur dans l'entité acquise sur le montant net des actifs et passifs identifiables repris à la date d'acquisition. Si le montant net des actifs et passifs identifiables est supérieur, la différence est constatée immédiatement en produit au compte de résultat.

Les frais connexes à l'acquisition (honoraires de conseil, juridiques, comptables, de valorisation et autre honoraires professionnels ou de conseil...) sont comptabilisés en charges.

Les goodwill ne sont pas amortis mais doivent faire l'objet de tests de perte de valeur, au minimum sur une base annuelle selon la méthodologie décrite en paragraphe G « dépréciation des actifs ». La fréquence du test peut être plus courte si des événements ou circonstances indiquent l'irrécouvrabilité de la valeur comptable.

Les goodwill sont affectés aux unités génératrices de trésorerie ou aux groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises ayant donné naissance aux goodwill.

▪ Autres immobilisations incorporelles - Frais de développement

Les frais de recherche et de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus, à l'exception des frais de développement satisfaisant aux critères d'activation fixés par la norme IAS 38 - Immobilisations incorporelles, rappelés ci-après :

- faisabilité technique de l'achèvement en vue de la mise en service ou de la vente,
- existence de l'intention d'achever et d'utiliser ou de vendre l'immobilisation,
- capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation,
- existence d'un marché potentiel ou utilité interne permettant de générer des avantages économiques futurs,
- disponibilité de ressources appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation,
- capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation au cours de son développement.

Les dépenses engagées ainsi portées à l'actif comprennent les coûts de la main d'œuvre directe et les coûts engagés par des tiers imputables aux projets.

Les frais de développement activés font l'objet d'un amortissement, à compter de leur mise en service, sur la durée d'utilité estimée des applications concernées. Les durées d'amortissement des frais de développement figurant à l'actif sont de 3 ans.

- **Autres immobilisations incorporelles - Licences et logiciels**

Les licences et logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition historique, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées. Le coût correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les licences et logiciels sont amortis selon le mode linéaire en fonction des durées normales d'utilisation suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Licence "Application Market Place"	10 ans	Linéaire
Autres logiciels	1 à 3 ans	Linéaire

Les licences « Application Market Place » correspondent aux licences qui bénéficient à nos clients dans le cadre de l'utilisation de nos produits

E. Immobilisations corporelles

Les actifs corporels pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs qui y sont associés iront au Groupe et dont le coût peut être évalué de façon fiable sont comptabilisés en immobilisations.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur constatées.

Le coût d'acquisition historique correspond au prix d'achat augmenté des droits et taxes non récupérables, des frais de transport et de mise en service et diminué des rabais et remises obtenus.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le mode linéaire en fonction des durées d'utilité estimées suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

F. Contrats de location

Les contrats de location qui confèrent au preneur le contrôle de l'utilisation d'un actif identifié pour une période donnée en échange d'une contrepartie, entrent dans le champ d'IFRS 16 – Leases. Les sociétés locataires du Groupe reconnaissent, à l'actif du bilan sous la forme d'un droit d'utilisation en contrepartie d'un passif de loyer, tous les contrats de location.

La durée retenue correspond à la période non résiliable, aux périodes couvertes par option de prolongation dont l'exercice est raisonnablement certain, ainsi qu'aux périodes couvertes par option de résiliation dont le non-exercice est raisonnablement certain.

Concernant les baux 3, 6, 9 en France, la durée retenue est la durée la plus probable d'utilisation, c'est-à-dire la durée pendant laquelle le preneur est raisonnablement certain de poursuivre le bail.

G. Dépréciation des actifs

▪ Dépréciation des éléments d'actifs

Les valeurs comptables des actifs du Groupe, autres que les stocks et les actifs d'impôt différé sont examinées à chaque date de clôture afin d'apprécier s'il existe un quelconque indice qu'un actif ait subi une perte de valeur. S'il existe un tel indice, la valeur recouvrable de l'actif est estimée.

Pour les goodwill, les immobilisations incorporelles et les immobilisations en cours à durée d'utilité indéterminée, la valeur recouvrable est estimée au moins une fois par an lors de la clôture des comptes consolidés. Pour les autres immobilisations, un test est réalisé seulement lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît.

Une perte de valeur est comptabilisée en résultat opérationnel si la valeur comptable d'un actif ou de son unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable.

Une perte de valeur comptabilisée au titre d'un goodwill ne peut pas être reprise.

Une perte de valeur comptabilisée pour un autre actif est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations utilisées pour déterminer la valeur recouvrable.

La valeur comptable d'un actif, augmentée en raison de la reprise d'une perte de valeur ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée, nette des amortissements, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

▪ Calcul de la valeur recouvrable

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de la vente et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée sur la base de l'actualisation des flux de trésorerie futurs établis sur une durée de 3 ans. Au-delà, les flux sont extrapolés par l'application d'un taux de croissance à l'infini.

Pour un actif qui ne génère pas d'entrées de trésorerie largement indépendantes, la valeur recouvrable est déterminée pour l'unité génératrice de trésorerie à laquelle l'actif appartient.

Les goodwill sont rattachés à des unités génératrices de trésorerie (UGT) ou des groupes d'UGT. Une UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Compte tenu de l'organisation et de l'interdépendance des entités du Groupe en matière de R&D et de gestion commerciale notamment, une seule UGT a été identifiée correspondant au Groupe dans son ensemble.

H. Instruments financiers non dérivés

▪ Clients et autres débiteurs

Les créances clients et autres débiteurs sont évaluées à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale puis au coût amorti diminué du montant des pertes de valeur.

En cas d'indication objective de perte de valeur, les créances clients font l'objet d'une provision pour dépréciation pour couvrir les risques de non-recouvrement total ou partiel de la créance. La dotation aux provisions est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé.

Il est précisé que les provisions pour dépréciation sont calculées de manière individuelle, et, pour certaines catégories de clients, en fonction de l'ancienneté des créances par une approche statistique basée sur des données historiques constatées.

▪ IFRS 9 Principes généraux

Les catégories avec IFRS 9 sont les suivantes :

- Actifs financiers à la juste valeur (JV) par le biais du compte de résultat
- Actifs financiers au coût amorti
- Instruments de dettes à la JV par le biais des autres éléments du résultat global
- Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti, à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global – instrument de dette, à la JV par le biais des autres éléments du résultat global – titre de capitaux propres, ou à la JV par le biais du compte de résultat.

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale, sauf si le groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers.

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont réunies et s'il n'est pas désigné à la JV par le biais du compte de résultat :

- Sa détention s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme décrit précédemment sont évalués à la JV par le biais du compte de résultat. C'est notamment le cas de l'ensemble des actifs financiers dérivés. Lors de la comptabilisation initiale, le groupe peut désigner de manière irrévocable un actif financier qui, autrement, remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la JV par le biais des autres éléments du résultat global comme étant à la JV par le biais du compte de résultat, si cette désignation élimine ou réduit significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

▪ Fournisseurs et autres créditeurs

L'ensemble de ces dettes est enregistré initialement à la juste valeur (JV) puis au coût amorti.

Les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JV par le biais du compte de résultat. Un passif financier est classé en tant que passif financier à la JV par le biais du compte de résultat s'il est classé comme détenu à des fins de transactions, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JV par le biais du compte de résultat sont évalués à la JV et les profits et pertes nets qui en résultent, prenant en compte les charges d'intérêts, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les charges d'intérêts et les profits et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout profit ou perte lié à la dé comptabilisation est enregistré en résultat

Après leur comptabilisation initiale, le Groupe évalue au coût amorti tous les passifs financiers autres que ceux détenus à des fins de transactions.

▪ Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue. Ils comprennent également les OPCVM répondant à la définition d'IAS 7. Les OPCVM ne répondant pas à la définition de trésorerie et équivalents de trésorerie sont classés en autres actifs financiers courants.

Les découverts bancaires remboursables à vue et qui font partie intégrante de la gestion de la trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

I. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition. Aucune variation de valeur ultérieure n'est enregistrée par rapport à ce coût d'acquisition.

Les résultats de cession des titres d'autocontrôle sont imputés directement sur les capitaux propres et n'ont, de ce fait, pas d'impact sur le résultat de l'exercice.

J. Avantages du personnel

Le Groupe offre à ses employés différents régimes de retraite et d'indemnités de départ à la retraite dont les caractéristiques varient selon la législation locale et les politiques propres à chaque filiale en matière d'avantages postérieurs à l'emploi.

Ces régimes se répartissent entre régimes dits « à cotisations définies » et régimes dits « à prestations définies ».

En matière de régimes « à cotisations définies », l'engagement de l'employeur se limite au versement de cotisations le libérant de toute obligation ultérieure.

Concernant les régimes « à prestations définies », l'employeur garantit le niveau futur des prestations. Les engagements relatifs à ces avantages postérieurs à l'emploi, gérés de manière interne, sont comptabilisés en provisions et déterminés de la manière suivante :

- La méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale.
- Ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs.

K. Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Groupe a une obligation en cours liée à des actions en justice, aux contrôles fiscaux et URSSAF, procédures contentieuses et autres réclamations résultant d'événements antérieurs qui sont en instance,
- il est probable qu'une sortie de ressources économiques au bénéfice d'un tiers sera nécessaire pour éteindre cette obligation, et ce sans contrepartie au moins équivalente attendue de ce tiers,
- une estimation fiable de ce montant peut être faite.

Lorsque l'obligation concernée et l'effet de la valeur temps de l'argent présentent un caractère significatif, le montant comptabilisé correspond à la valeur actuelle des décaissements futurs de trésorerie attendus pour éteindre l'obligation.

L. Produits

Les produits du Groupe sont enregistrés conformément au référentiel IFRS 15. Le SaaS « Software As A Service » et les prestations de Services associées, figurant en créances clients pour celles ayant fait l'objet d'une facturation et non encore payées, ou en factures à émettre pour les prestations réalisées et non encore facturées.

Le Chiffre d'Affaires, évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir, est composé des sources principales suivantes :

- des frais d'accès à la plateforme et de maintenance étalés sur la période contractuelle (abonnement annuel),
- des montants variables en fonction des volumes de transactions sur la plateforme comptabilisés chaque mois et ajustés en fin de période de référence dès mise à disposition des volumes,
- dans certains cas des montants forfaitaires basés sur des indicateurs convenus, comptabilisées à chaque fin de période prévue par le contrat ; ces trois premières sources de revenus sont relatives à la prestation de « Software as a Service » et ne représentent qu'une seule et même prestation
- des prestations ponctuelles de conseil et de service comptabilisées au cours de la période durant laquelle les services sont rendus, en fonction de leur degré d'avancement, estimé en fonction des coûts engagés rapportés aux coûts totaux estimés à terminaison.

M. Impôts courants et différés

La charge d'impôt comprend l'impôt exigible des différentes sociétés consolidées, l'impôt différé résultant des différences temporelles et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE).

Les impôts différés sont comptabilisés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable.

Les différences temporelles entre la valeur en consolidation des éléments d'actifs et de passifs et celles résultant de l'application de la réglementation fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les économies d'impôt résultant de déficits fiscaux reportables sont reconnues en impôts différés actifs si leur utilisation est probable.

Les actifs et passifs d'impôt différés doivent être évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé sur la base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

N. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net – part du Groupe par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période à l'exclusion des titres d'autocontrôle.

Le résultat dilué par action est calculé en incluant le nombre moyen pondéré d'actions en circulation ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par le Groupe.

O. Autres produits et charges opérationnels

Les autres produits et charges opérationnels sont des éléments peu nombreux, bien identifiés, non récurrents, significatifs au niveau de la performance consolidée et que l'entreprise présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante. Ils peuvent comprendre par exemple les dépréciations des goodwill, les plus ou moins-values sur cession, les coûts significatifs de départs d'anciens salariés (charges de restructuration, coûts de réorganisation ...), les coûts des litiges (incluant notamment les frais d'avocats encourus dans le cadre de ces litiges) et les dépréciations d'actifs considérés comme significatives et non récurrentes.

P. Produits et charges financiers

▪ Coût de l'endettement financier net

Il comprend les intérêts à payer sur les emprunts calculés en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, les intérêts à recevoir sur les placements, les produits provenant des autres dividendes.

Les produits provenant des intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat lorsqu'ils sont acquis en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La charge d'intérêt comprise dans les paiements effectués au titre d'un contrat de location est comptabilisée en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

▪ Autres produits et charges financiers

Ils comprennent principalement les profits et pertes de change ainsi que les produits de cession des valeurs mobilières.

Note 4. Périmètre de consolidation

Filiales et participations	Pays	Détenion	Méthode de consolidation	% de contrôle et d'intérêt	
				31/07/2022	31/07/2021
Proactis SA	France		Intégration globale		
Proactis DAC	Irlande	Directe	Intégration globale	100%	100%
Proactis GmbH	Allemagne	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade-Ranger Inc.	Etats Unis	Directe	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Management LLC	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Trade Ranger Holding LLC	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis L.P.	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Hubwoo USA Inc	Etats Unis	Indirecte	Intégration globale	100%	100%
Proactis SA	Belgique	Directe	Intégration globale	100%	100%

La société mère Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille - Philippines.

Toutes les entités incluses dans le périmètre de consolidation clôturent leur exercice au 31 juillet.

Note 5. Informations relatives aux secteurs opérationnels

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - C. Secteurs opérationnels, un seul secteur opérationnel peut être identifié : le Groupe dans son ensemble. L'organisation interne et de gestion de la société ainsi que son reporting interne sont également mono-secteur, et seul le Chiffre d'Affaires est décomposé entre les produits de licence SaaS (pour les acheteurs « buyers » d'une part et les fournisseurs « suppliers » d'autre part) et les services associés.

▪ Détail du Chiffre d'Affaires

Le détail du chiffre d'affaires se décompose comme suit :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 12 mois €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 12 mois(**) €'000
Chiffre d'affaires opérationnel	9 790	11 167
SaaS (Software as a Service)	7 857	9 866
Services	1 933	1 301
Management fees (*)	4 561	3 878
Chiffre d'affaires	14 352	15 046

(*) Produits liés à la nouvelle politique de prix de transtert au sein du Groupe Proactis Holding Ltd.

(**) Montants retraités - détail ci dessous



Au cours des exercices précédents, Proactis SA avait compensé à tort les produits avec les entités sœurs avec les achats et les charges externes. Les produits liés aux refacturations intragroupes sont bien réalisés indépendamment des charges. Conformément à IAS 8, le compte de résultat au 31 juillet 2021 a été ajusté.

La correction appliquée au compte de résultat se présente comme suit :

	Chiffres corrigés Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000	Chiffres publiés Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000	Variation €'000
Chiffre d'affaires	15046	11167	-3878
Achats et charges externes	-6265	-2387	3878
Charges de personnel	-5118	-5118	0
Impôts et taxes	-62	-62	0
Dotation aux amortissements	-2188	-2188	0
Dotation nette aux provisions - dépréciation des créances clients	243	243	0
Autres charges d'exploitation	-20	-20	0
Résultat opérationnel courant	1 636	1 636	- 0

Le Chiffre d'Affaires par zones géographiques de destination est le suivant :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 12 mois €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 12 mois(*) €'000	Du 1er août 2020 au 31 juillet 2021 12 mois (**) €'000
France	4 226	3 551	2 541
Allemagne	5 275	5 045	3 638
Etats-Unis	1 978	1 926	540
Autres pays	2 872	4 524	4 448
Chiffre d'affaires	14 352	15 046	11 167

(*) Montants corrigés et retraités

(**) Montants publiés N-1

Un client seulement représente individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé opérationnel pour l'année 2022-07 alors qu'aucun client ne représentait individuellement plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé opérationnel pour l'année 2021-07.

Note 6. *Achats, charges externes et charges de personnel*

A. Achats et charges externes

Les achats et charges externes se décomposent comme suit :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000
Charges relatives aux parties liées	2 207	2 388
Coûts directs sur les ventes	1 424	1 680
Autres Licences , maintenance et communications	1 172	1 141
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	501	496
Autres charges	481	561
Achats et charges externes	5 785	6 265

B. Charges de personnel

Les charges de personnel se décomposent comme suit :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000	% Var
Salaires et traitements	4 455	3 918	14%
Charges sociales	1 289	1 200	7%
Charges de personnel	5 744	5 118	12%

C. Effectifs

Les effectifs du Groupe au 31 juillet 2022 restent stables par rapport au 31 juillet 2021.

Entité	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
Proactis S.A. (France)	11	11
Hubwoo S.A. (établissement permanent à Manille - Philippines)	77	82
Proactis DAC	0	0
Proactis GMBH	29	27
Proactis L.P.	6	8
Hubwoo USA Inc	0	0
Proactis SA. (Belgique)	2	2
Total des effectifs	125	130

Note 7. *Autres produits et charges opérationnels*

Les autres charges opérationnelles de l'exercice 2022-07, sont constituées d'autres charges non récurrentes liées à un exercice antérieur pour l'établissement de Manille en lien avec la résolution du contrôle fiscal intervenu en 2021.

Note 8. *Résultat financier*

Le résultat financier est composé des éléments suivants :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000
Intérêts d'emprunts	0	0
Cout de l'endettement financier net IFRS 16	-25	-20
Coût de l'endettement financier	-25	-20
Gains de change	212	10
Autres produits financiers	212	10
Pertes de change	-28	-20
Autres charges financières	-28	-20
Résultat Financier	159	-30

Les pertes et gains de change sont principalement liés aux opérations clients et fournisseurs pour lesquels les transactions sont effectuées dans une autre devise que celle de l'entité sur laquelle ils sont enregistrés.

Note 9. *Impôts sur les bénéfices*

La charge d'impôts sur les bénéfices se décompose comme suit :

	au 31 Juillet 2022	au 31 Juillet 2021
Impôts différés	-45	81
Impôts exigibles	-183	-109
Produit / (charge) d'impôt	- 229	- 29

Le montant de l'impôt exigible est constitué principalement de l'impôt sur les sociétés de Proactis SA et de la succursale de Manille.

Le rapprochement entre la charge d'impôts et le résultat avant impôts est le suivant :

€ '000	au 31 Juillet 2022	au 31 Juillet 2021
Résultat net de la période	290	-526
Dépréciation Ecart d'acquisition	0	2 004
Charge d'impôt	-229	-29
Résultat avant impôt et avant dépréciation ecart acquisition	519	1 507
Taux d'impôt - France	26.50%	28.00%
Charge d'impôt théorique	-138	-422
Impact des taux d'impôts des sociétés étrangères	0	-11
Déficits reportables non activés	-174	-622
Utilisation de déficits antérieurs reportables non activés	437	659
Activation de déficits reportables antérieurs	-45	81
Différences permanentes	-310	286
Produit / (Charge) d'impôt sur les bénéfices	- 229	- 29
Taux d'impôt effectif	-44%	-2%

Les actifs d'impôts différés non reconnus concernent essentiellement les déficits reportables. Au 31 juillet 2022 les déficits reportables non reconnus s'établissent à 80 millions d'euros pour lesquels l'effet impôt est de 18 millions d'euros.

Note 10. Résultat par action

Le résultat par action est déterminé comme suit :

	Du 1er août 2021 au 31 Juillet 2022 €'000	Du 1er août 2020 au 31 Juillet 2021 €'000
Résultat de la période - part du groupe	290	-526
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions	290	- 526
En nombre d'actions		
Actions émises	136 345 527	136 345 527
Actions auto-détenues (au prorata temporis)	-903 834	-903 834
Actions détenues au titre du contrat de liquidité		
Nombre moyen pondéré d'actions	135 441 693	135 441 693
Résultat de base par action (en Euro)	0.00	- 0.00
En nombre d'actions		
Nombre moyen pondéré d'actions	135 441 693	135 441 693
Impact potentiel de l'exercice des options sur action		
Nombre moyen pondéré d'actions - Dilué	135 441 693	135 441 693
Résultat dilué par action (en Euro)	0.00	- 0.00

Le nombre d'actions émises au 31 juillet 2022 est de 136,345,527 actions.

Note 11. Goodwill

A. Valeur comptable

Le détail du goodwill au 31 juillet 2022 s'analyse comme suit :

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Goodwill comptabilisé en EUR	67 370	67 370
Goodwill comptabilisé en USD	13 833	13 833
Ecart de conversion	3 535	1 217
Valeur brute du Goodwill	84 738	82 420
Perte de valeur constatée	- 77 002	- 77 002
Goodwill net	7 737	5 419

B. Test de dépréciation

Comme indiqué dans la note 3 - Principales méthodes comptables - G. Dépréciation des actifs, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée : le Groupe dans son ensemble, à laquelle a été allouée l'ensemble des actifs nets du Groupe Proactis SA : Les tests de dépréciation portent sur cette unique unité génératrice de trésorerie.

Au 31 juillet 2022 :

Les calculs de valeur d'utilité effectués au 31 juillet 2021 ont été préparés sur la base des meilleures estimations des performances futures par l'équipe de direction, en tenant compte des conditions de marché et des performances historiques du périmètre.

Le groupe Proactis SA a procédé à des tests de dépréciation qui n'ont pas conduit à une dépréciation complémentaire ; ainsi la valeur nette de ce dernier est de 7.7 millions d'euros.

Les taux d'actualisation et de croissance perpétuelle appliqués aux flux financiers futurs sont les suivants :

Taux de croissance perpétuelle		Taux d'actualisation	
2022	2021	2022	2021
1.5%	3.0%	11.6%	10.3%

Les taux d'actualisation retenus sont des taux après impôt.

C. Sensibilité des tests de perte de valeur

La sensibilité des tests de perte de valeur réalisés sur un horizon de temps infini a été vérifiée au regard des variations de paramètres suivantes :

- augmentation du taux d'actualisation de 1 point ;
- diminution du taux de croissance à l'infini de 0,5 point ;

La marge des tests, qui correspond à l'écart entre la valeur d'utilité et la valeur nette comptable, ainsi que les impacts des variations d'hypothèses clés sur cette marge sont présentés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Marge du test	Impact sur la marge du test		
	Sur la base des hypothèses 2022	WACC à 12.6% (+1 pt)	Taux de croissance à l'infini à 1% (-0,5 pt)	Combinaison des deux facteurs
UGT groupe Proactis SA	988	-1 234	-603	-1 732

Note 12. Autres immobilisations incorporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations incorporelles sont reflétées dans le tableau suivant pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2022 :

Autres immobilisations incorporelles						
€'000	Au 31.07.2021	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebutis / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2022
Concessions, brevets et droits similaires	9 609				1 778	11 387
Frais de développement	25 267		1 839		18	27 124
Autres immobilisations incorporelles	259		50			309
Autres immobilisations incorporelles	35 135	-	1 889	-	1 796	38 820

Amortissements						
€'000	Au 31.07.2021	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2022
Concessions, brevets et droits similaires	9 848				1 712	11 560
Frais de développement	21 442		1 785		19	23 246
Autres immobilisations incorporelles	171		3			173
Autres immobilisations incorporelles	31 460	-	1 788	-	1 730	34 979

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

Valeurs nettes						
€'000	Au 31.07.2021					Au 31.07.2022
Concessions, brevets et droits similaires	-239					-172
Frais de développement	3 825					3 878
Autres immobilisations incorporelles	88					136
Autres immobilisations incorporelles	3 674					3 841

Les acquisitions d'immobilisations incorporelles correspondent notamment à la capitalisation de frais internes de développement pour 1 839 milliers d'euros au 31 juillet 2022, contre 1 978 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

La variation des immobilisations incorporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2021 comme suit :

Autres immobilisations incorporelles						
€'000	Au 31.07.2020	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebutis / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2021
Concessions, brevets et droits similaires	9 633		22		-47	9 609
Frais de développement	23 290		1 978		-1	25 267
Autres immobilisations incorporelles	259					259
Autres immobilisations incorporelles	33 182	-	2 000	-	48	35 135

Amortissements						
€'000	Au 31.07.2020	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2021
Concessions, brevets et droits similaires	9 262		623		-37	9 848
Frais de développement	20 510		934		-1	21 442
Autres immobilisations incorporelles	170		0			171
Autres immobilisations incorporelles	29 942	-	1 557	-	38	31 460

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

Valeurs nettes						
€'000	Au 31.07.2020					Au 31.07.2021
Concessions, brevets et droits similaires	371					-239
Frais de développement	2 780					3 825
Autres immobilisations incorporelles	88					88
Autres immobilisations incorporelles	3 240					3 674

Note 13. Immobilisations corporelles

Les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles de l'exercice se terminant le 31 juillet 2022 sont reflétées dans le tableau suivant :

Immobilisations corporelles							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2021	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebutis	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2022
Installations générales et agencements	31						31
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 331		111	-33		23	5 432
Autres immobilisations corporelles	792						792
Immobilisations corporelles	6 154	-	111	- 33	-	23	6 255

Amortissements							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2021	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2022
Installations générales et agencements	15		10				26
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 047		119	-26		17	5 158
Autres immobilisations corporelles	532		172				705
Immobilisations corporelles	5 595	-	302	- 26	-	17	5 888

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

Valeurs nettes							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2021						Au 31.07.2022
Installations générales et agencements	16						5
Matériel de bureau, informatique, mobilier	284						274
Autres immobilisations corporelles	260						88
Immobilisations corporelles	559						367

La variation des immobilisations corporelles s'analysait pour l'exercice se terminant au 31 juillet 2021 comme suit :

Immobilisations corporelles							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Entrées de périmètre	Acquisitions	Cessions / Rebutis	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2021
Installations générales et agencements	31						31
Matériel de bureau, informatique, mobilier	5 361		48	-67		-11	5 331
Autres immobilisations corporelles	792						792
Immobilisations corporelles	6 184	-	48	- 67	-	11	6 154

Amortissements							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Entrées de périmètre	Augmentations	Reprises / Reclassements	Reclassements	Variation de change	Au 31.07.2021
Installations générales et agencements	5		10				15
Matériel de bureau, informatique, mobilier	4 982		121	-47		-8	5 047
Autres immobilisations corporelles	354		178				532
Immobilisations corporelles	5 341	-	309	- 47	-	8	5 595

dont dépréciation comptabilisée en autres charges opérationnelles

Valeurs nettes							
En milliers d'Euros	Au 31.07.2020						Au 31.07.2021
Installations générales et agencements	26						16
Matériel de bureau, informatique, mobilier	379						284
Autres immobilisations corporelles	438						260
Immobilisations corporelles	843						559

Note 14. *Autres actifs non courants*

Les autres actifs non courants se décomposent comme suit :

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Cautions au bénéfice de bailleurs	110	103
Autres Actifs (IFRS 16)	43	81
Autres actifs non courants	153	184

Les cautions au bénéfice de bailleurs sont constituées de dépôts de garanties, et sont en lien avec les garanties donnés par le Groupe et décrits en note 27 - Engagements hors bilan.

Note 15. *Impôts différés*

L'impôt différé actif provient de l'entité française du Groupe. Il correspond aux impôts différés actifs sur les différences temporelles et sur les pertes fiscales qui ont été reconnues sur la base des perspectives de bénéfices imposables futurs sur la période 2023 à 2025, ces perspectives étant confirmées par l'existence de résultats bénéficiaires sur les dernières années, hors éléments exceptionnels.

L'impôt différé passif provient de la différence temporelle imposable concernant la capitalisation des coûts de recherche et développement amortis sur trois ans sur l'entité allemande.

Note 16. *Clients et autres débiteurs*

Le poste Clients et autres débiteurs s'analyse comme suit :

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Clients et Comptes rattachés	1 209	1 980
Dépréciation des comptes Clients et rattachés	- 36	- 217
Clients et autres débiteurs	1 173	1 764

Note 17. Autres actifs courants

Les Autres actifs courants sont composés de :

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Créances - Etat (hors IS)	850	293
Charges constatées d'avance	596	512
Créances - Impôt sur les Sociétés	185	102
Comptes courants avec les entités du Groupe Proactis *	9 927	9 341
Autres	78	86
dont IFRS 16	38	38
Autres actifs courants	11 635	10 334

(*) Détail présenté en Note 28-Transactions avec les parties liées

Au 31 juillet 2022, comme au 31 juillet 2021, les charges constatées d'avance correspondent principalement aux charges annuelles de maintenance logicielle.

Note 18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Au 31 juillet 2022, la trésorerie du Groupe se répartit comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
Disponibilités	935	1 049
Trésorerie et équivalents de trésorerie - à l'actif de l'état de la situation financière consolidée	935	1 049
Découverts bancaires	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie - du tableau des flux de trésorerie consolidé	935	1 049

Note 19. Capitaux propres

A. Actions propres

Au 31 juillet 2022, le Groupe détenait un total de 903.834 actions propres, inchangé par rapport au 31 juillet 2021.

La valeur d'achat de ces actions est de 404 milliers d'euros au 31 juillet 2022. Ces actions sont comptabilisées en diminution des capitaux propres.

B. Capital social

▪ Capital

Le nombre des actions émises au 31 juillet 2022 est de 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action. Toutes les actions émises par la Société ont été entièrement libérées. Le montant du capital social au 31 juillet 2022 s'élève donc à 13.634.552,70 euros.

▪ Mouvements constatés en capital et primes d'émission

En milliers d'Euros	Nombre d'actions	Capital et Primes liées au capital		
		Actions ordinaires	Primes d'émission	Total
Situation au 31 juillet 2020	136 345 527	13 635	48 190	61 825
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 juillet 2021	136 345 527	13 635	48 190	61 825
Exercice d'options de souscription d'actions	0	0	0	0
Situation au 31 Juillet 2022	136 345 527	13 635	48 190	61 825

Note 20. *Avantages au personnel*

Les avantages au personnel sont constitués des engagements de retraite à prestations définies et de formation envers le personnel :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2021	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2022
Engagements de retraite envers le personnel	531	19	-61	-23		2	467
Avantages au personnel	531	19	-61	23	-	2	467

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Charges de la période	Pertes et gains actuariels	Prestations payées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2021
Engagements de retraite envers le personnel	433	72	20			7	531
Avantages au personnel	433	72	20	-	-	7	531

Les avantages du personnel liés au périmètre France sont de 263 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 297 milliers d'euros au 31 juillet 2021. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 204 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 240 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

Les engagements de retraite à prestations définies identifiés au sein du Groupe Proactis SA concernent uniquement Proactis SA et la succursale de Manille et sont relatives à l'indemnité de départ à la retraite dont le montant est équivalent :

- soit à l'indemnité légale minimum de licenciement,
- soit à l'indemnité de départ à la retraite prévue par la convention collective si elle est plus favorable.

Le montant de l'engagement inclut également les charges sociales applicables à l'indemnité de départ à la retraite.

Les principales hypothèses retenues pour le calcul actuariel des engagements de retraite à prestations définies sont les suivantes :

Revalorisation des salaires		Taux d'actualisation	
2022	2021	2022	2021
2.0%	2.0%	2.32%	0.55%

Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX)

Les charges de la période des engagements de retraite à prestations définies incluent les différents éléments suivants :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
Charges de personnel : coût des services rendus sur la période	5.4	70.0
Autres charges opérationnelles : Coût de départs d'anciens salariées	0.0	0.0
Autres charges financières : Intérêts liés à l'actualisation de l'engagement	13.2	2.0
Charge de la période	19	72

Note 21. Provisions

Le Groupe Proactis SA est engagé dans des réclamations et litiges qui sont apparus dans le cadre normal des activités et estime avoir constitué des provisions suffisantes pour couvrir les risques de contentieux.

Les provisions se décomposent comme suit au 31 juillet 2022 :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2021	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2022
Provisions	91						91
Provisions	91	-	-	-	-	-	91
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	91						91



Ces provisions sont uniquement des provisions liées à des litiges avec le personnel

Au 31 juillet 2021, la variation des provisions s'analysait comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2020	Augmentations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	entrées de périmètre	Variation de change	Au 31.07.2021
Provisions	155	27	-40	-51			91
Provisions	155	27	-40	-51	-	-	91
dont part long terme	0						0
dont part à moins d'un an	155						91

Note 22. Fournisseurs et autres créditeurs

Le poste Fournisseurs et autres créditeurs se décompose comme suit :

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Dettes Fournisseurs	1 423	1 325
Dettes sociales	770	847
Dettes fiscales	1 188	548
Fournisseurs et autres créditeurs	3 381	2 720

Il s'agit de dettes inférieures à 1 an.

Note 23. Autres passifs courants

Les Autres passifs courants sont principalement constitués de produits constatés d'avance et des comptes courants avec le Groupe Proactis.

	31.07.2022 €'000	31.07.2021 €'000
Passifs de Contrats	3 119	3 543
Comptes courants avec les autres entités du Groupe Proactis *	849	919
Etat - impôts sur les bénéfices	88	35
Autres passifs courants	4 056	4 497

(*) Détail présenté en Note 28-Transactions avec les parties liées.

Les produits constatés d'avance sont constitués principalement de de passif de contrats ; ils sont liés au paiement par les clients en début de contrat de prestations Saas qui vont s'échelonner sur une période allant de quelques mois à deux ans.

Note 24. Incidence du besoin en fonds de roulement d'exploitation

Au 31 juillet 2022 il se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31 juillet 2021	Impact dans le tableau des flux de trésorerie	Ecarts de conversion et autres	31 juillet 2022
Clients et autres créances	12 236	453	-77	12 611
Fournisseurs et comptes rattachés	-7 394	-155	155	-7 393
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 842	298	78	5 218

Note 25. Instruments financiers

Les principaux risques identifiés par le Groupe Proactis SA concernant ses instruments financiers sont :

A. Risque de crédit sur ses actifs financiers

Le risque de crédit est limité pour les clients acheteurs, composés de grands groupes multinationaux, mais est plus important sur les clients vendeurs du fait de leur grand nombre et du recouvrement plus complexe qui en découle. Les pertes de valeur correspondantes sont constatées par voie de provision pour dépréciation.

Le Groupe Proactis SA ne détenant pas de garanties sur les actifs financiers qu'il possède, la valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit :

En milliers d'Euros	Note	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
Autres actifs non courants	15	153	184
Clients et Autres débiteurs	17	1 173	1 764
Autres actifs courants	18	11 621	10 334
Trésorerie et équivalents de trésorerie	19	935	1 049
Exposition maximale au risque de crédit		13 883	13 330



La trésorerie du Groupe est placée auprès de contreparties de premier plan afin de limiter le risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par zone géographique des clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
France	759	1 271
Union Européenne (hors France)	315	678
Etats - Unis	135	31
Autres	0	0
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-36	-217
Exposition concernant les créances commerciales nettes	1 173	1 764

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales, analysées par types de clients, est la suivante :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
Clients Acheteurs (Network Hubwoo)	805	1 203
Clients Vendeurs (Network Hubwoo)	368	560
Exposition par nature de clients (créances nettes)	1 173	1 764

L'antériorité des créances commerciales s'analyse comme suit :

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2022	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	1 209	1 209	925	311	0	-27
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-36	-36	-18	-6	-13	1
Créances commerciales nettes	1 173	1 173	907	305	-13	-26

En milliers d'Euros	Au 31.07.2021	Au 31.07.2021	Non échu	De 0 à 90 jours	De 91 à 120 jours	Au delà de 120 jours
Créances commerciales (toutes taxes comprises)	1 980	1 980	1 535	253	15	177
Provision pour dépréciation (hors taxes)	-217	-217	-18	-6	-13	-180
Créances commerciales nettes	1 764	1 764	1 518	247	1	-3



Les pertes de valeur constatées par voie de dépréciation concernent, pour l'essentiel des créances sur des clients vendeurs. Par ailleurs, aucune perte de valeur constatée par voie de dépréciation des créances commerciales n'est significative individuellement.

B. Risque de liquidité

Il est très modéré pour le Groupe Proactis SA étant donné que le Groupe n'est pas endetté auprès d'organismes financiers.

Proactis Holdings PLC, la société mère du groupe Proactis SA, gère tous les besoins d'emprunt externe de l'ensemble du groupe Proactis, y compris du groupe Proactis SA. Des accords d'emprunt sont en place avec HSBC Bank plc et tous les besoins de financement au sein du groupe sont satisfaits grâce à cet accord.

Les échéances contractuelles résiduelles des passifs financiers (appartenant tous à la catégorie des passifs financiers au coût amorti) s'analysent comme suit :

En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2022	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Dettes de contrats de location	22	0	0		0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	22	1 423	1 423	1 423					
Dettes sociales	22	770	770	770					
Dettes fiscales	22	1 188	1 188	1 188					
Passifs financiers		3 381	3 381	3 381	0	-	-	-	0

écart (intérêts à payer lors des exercices futurs)									
En milliers d'Euros	Note	Valeur comptable au 31.07.2021	Flux de trésorerie	De 0 à 6 mois		De 6 à 12 mois		A plus d'un an	
				Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts	Nominal	Intérêts
Dettes de contrats de location	22	0	0		0	0	0	0	0
Dettes fournisseurs	22	1 325	1 325	1 325					
Dettes sociales	22	847	847	847					
Dettes fiscales	22	548	548	548					
Passifs financiers		2 720	2 720	2 720	0	-	-	-	0

Les dettes de contrat de location ont pour leur quasi-totalité une durée contractuelle de 3 ans, et les loyers correspondants sont généralement payés mensuellement ou trimestriellement et d'avance.

C. Risque de change

Le Groupe Proactis SA possède des filiales ayant une devise fonctionnelle différente de l'euro (essentiellement le dollar américain). Lors de la consolidation de ces filiales dans les comptes du Groupe, la conversion de leurs comptes en euros génère un écart de change qui est enregistré en résultat global consolidé. De plus, le Groupe possède des comptes courants notamment débiteurs, vis-à-vis de certaines filiales, qui sont libellés en devises étrangères. Le Groupe Proactis SA est alors exposé au risque de change sur ces comptes courants. Les variations relatives aux comptes courants débiteurs non remboursables dans un futur prévisible sont reclassées en capitaux propres

à la clôture. Enfin, certaines filiales peuvent avoir des flux d'exploitation libellés dans une devise différente de leur devise fonctionnelle. Là encore, le Groupe Proactis SA est exposé au risque de change.

Les entités du groupe sont exposées au risque de change sur les ventes et les achats libellés dans une autre monnaie que leur monnaie fonctionnelle.

Le département de la trésorerie ne procède actuellement à aucune couverture de change à terme.

Les principales créances et dettes en devises résultent essentiellement d'opérations intra-groupes.

Le risque de change lié à ces opérations, en solde détaillé par devises de transactions, s'analyse comme suit :

En milliers d'euros		Au 31.07.2022				
		Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	0	0	2	10	5	
Total Passifs	-10 497	-10 497	0	0	0	
Exposition au risque de change avant couverture	- 10 497	- 10 497	2	10	5	
Montants couverts	0	0	0	0	0	
Exposition au risque de change après couverture	- 10 497	- 10 497	2	10	5	
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			0	1	0	

En milliers d'euros		Au 31.07.2021				
		Libellé en Euro	Libellé en Euro	Libellé en USD	Libellé en GBP	Libellé en CAD
Total Actifs	2 771	2 771	6	22	0	
Total Passifs	-43 082	-43 082	0	0	0	
Exposition au risque de change avant couverture	- 40 311	- 40 311	6	22	-	
Montants couverts	0	0	0	0	0	
Exposition au risque de change après couverture	- 40 311	- 40 311	6	22	-	
Impact d'une variation de +10% de l'euro par rapport aux devises			1	2	-	

▪ **Analyse de la sensibilité au risque de change :**

Par ailleurs, les comptes consolidés étant établis en euros, le Groupe est exposé au risque de change sur les opérations notamment celles libellées en dollars US. Ainsi, l'analyse de la sensibilité aux variations du cours de change USD / Euro donne les résultats suivants (avec une hypothèse d'une appréciation positive de 10% de l'euro par rapport au dollar) :

- les capitaux propres du Groupe au 31 juillet 2022 seraient impactés de -5,9% contre un impact négatif de -6.2% au 31 Juillet 2021;
- le chiffre d'affaires du Groupe au titre de 2021 serait impacté négativement de -0.8% contre -0.5% l'exercice se terminant au 31 juillet 2021;
- l'impact sur le résultat net serait négatif à hauteur de 57.5%.

D. Risque sur actions

Le Groupe Proactis SA détient des actions propres dans le cadre d'un ancien contrat de liquidité et d'anciens programmes de rachat. Le Groupe Proactis SA est donc exposé aux variations de son



cours de bourse, mais ces impacts sont comptabilisés directement en capitaux propres et sont donc sans incidence sur le compte de résultat.

Au 31 juillet 2022, la société Proactis S.A. détient 903.834 de ses propres actions (soit 0,66% de son capital) pour une valeur totale d'achat nette des frais de 404 milliers d'euros (soit un prix moyen de 0,45 euros par action) ; sur la base d'un cours de 0,13 euro au 31 juillet 2022, la valeur de ces actions est de 117 milliers d'euros, soit une moins-value latente de 287 milliers d'euros. Les variations de cours n'ont pas d'incidence sur le résultat des comptes consolidés du Groupe, les titres auto détenus étant comptabilisés en diminution des capitaux dans les comptes consolidés.

E. Risque de taux

Le Groupe ne détient, au 31 juillet 2022 et 31 juillet 2021, ni actifs ni passifs financiers qui soient soumis au risque de taux.

Note 26. Contrats de location

La variation des droits d'utilisation se décompose ainsi par nature d'actif sous-jacent :

En K€				
Valeur brute	Bureaux	Matériel Informatique	Autres immobilisations	Total
31 juillet 2021	1 197	30	49	1 275
Mise en place de nouveaux contrats de location	289			289
Fins et résiliations anticipées de contrats		-	14	- 14
Différence de change et autres				-
31 juillet 2022	1 486	30	35	1 551
Amortissements cumulés				
31 juillet 2021	594	11	20	626
Amortissement de l'exercice	293	6	8	307
Fins et résiliations anticipées de contrats		-	14	- 14
Différence de change et autres				-
31 juillet 2022	887	17	15	919
Valeur nette				
31 juillet 2021	602	18	29	650
31 juillet 2022	599	12	21	632

Les dettes locatives se décomposent ainsi :

En K€	31 juillet 2022	31 juillet 2021
Dettes locatives à plus d'un an	309	451
Dettes locatives à moins d'un an	421	337
Total	730	788

La variation des dettes de loyers au cours de l'exercice est la suivante :

En K€	Bureaux	Matériel Informatique	Autres immobilisations	Total
31 juillet 2021	744	17	27	788
Mise en place de nouveaux contrats	289	-	-	289
Remboursement du nominal	- 330	- 6	12	- 348
Fins et résiliations anticipées des contrats		-	-	-
31 juillet 2022	703	11	16	730

Note 27. Engagements hors bilan

A. Engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles

Les engagements hors bilan liés aux activités opérationnelles peuvent être synthétisés comme suit :

Engagements hors bilan donnés liés aux activités opérationnelles	Principales caractéristiques	Au 31.07.2022 En milliers d'Euros	Au 31.07.2021 En milliers d'Euros
Garanties accordées	- Avances versés par clients dans des comptes séquestres - Garanties consenties par le Groupe dans le cadre du bail de location de son siège social	0	8

• **Garanties et nantissements accordés**

En milliers d'Euros	Au 31.07.2022	Au 31.07.2021
A moins d'un an		8
Entre un et cinq ans		
A plus de cinq ans		
Garanties et nantissements accordés	-	8



En 2021, les garanties et nantissements accordés correspondaient à diverses garanties consenties par le Groupe, notamment dans le cadre de baux de location de ses bureaux qui peuvent faire l'objet de cautions et nantissements au bénéfice de bailleurs, lesquels sont décrits en note 14 - Autres actifs non courants.

Note 28. Transactions avec les parties liées

A. Dirigeants

Il est précisé qu'aucun seuil de matérialité n'a été retenu pour la détermination des informations présentées dans cette rubrique.

1. Définition de la notion des dirigeants

Conformément à la norme IAS 24, les principaux dirigeants sont les personnes ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la direction et du contrôle des activités de l'entité, directement ou indirectement, y compris les administrateurs (dirigeants ou non) de cette entité.

Au sein de la société, seul le Directeur Général correspond à cette définition.

Conformément à la norme IAS 24, les membres de la famille proche d'une personne sont les membres de la famille dont on peut s'attendre à ce qu'elles influencent cette personne, ou soient influencés par elle, dans leurs relations avec l'entité. Ces personnes peuvent inclure :

- le partenaire familial et les enfants de la personne;
- les enfants du partenaire familial de la personne;
- les personnes à la charge de la personne ou du partenaire familial de celle-ci.

La société n'a pas identifié de transaction concernant les membres de la famille proche d'un dirigeant.

2. Changement dans la structure de gouvernance

Néant

3. Rémunérations du Conseil d'Administration

Néant.

4. Rémunérations du Directeur Général

M. Timothy Sykes (Directeur Général de Proactis SA) ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA. M. Timothy Sykes est salarié de Proactis Limited

B. Proactis

Le Groupe Proactis détient 88.51% du capital de Proactis SA..

Le 28 juillet 2021, Proactis Holding a été racheté par un consortium « Proactis Bidco » qui détient donc par l'intermédiaire de Proactis Holding Ltd 88.51% de Proactis SA

Dans le but d'homogénéiser la politique de prix de transfert au sein du Groupe Proactis Holding Plc, une convention est appliquée depuis 1^{er} août 2020.

Cette dernière s'articule autour de 3 axes de refacturation principaux qui sont :

- i) Transaction 1 - Licence de logiciel par les Product Owners aux Entités de Vente locales dont la répartition se fait comme suit :

En Euros:

Montant des frais de licence facturés à Proactis SA	
Perfect Commerce LLC	- 5 675
Proactis Holding Ltd	- 11 621
	- 17 296

Montant des frais de licence facturés par Proactis SA	
Perfect Commerce LLC	238 395
Proactis INC	30 513
Proactis Deutschland GMBH	60 025
Proactis France SAS	214 299
Proactis Holding Ltd	20 781
Proactis New Zeland	74 563
	638 575

- ii) Transaction 2 - Fourniture de services d'assistance au développement de logiciels par DevCos aux Propriétaires de produits ; dont la répartition se fait comme suit :

En Euros:

Montant des frais de Développement facturés à Proactis SA

Perfect Commerce LLC	-	286 136
Proactis Holding Ltd	-	624 102

- **910 239**

Montant des frais de développement facturés par Proactis SA

Perfect Commerce LLC	43 742
----------------------	--------

43 742

- iii) Transaction 3 - Fourniture de services partagés (y compris les services centraux et services corporatifs) par des Prestataires de Services Stratégiques à d'autres entités du Groupe (« Destinataires de Services »). La répartition se fait comme suit:

En Euros :

Montant des frais de Fourniture de services partagés facturés à Proactis SA

Perfect Commerce LLC	-	29 173
Proactis France SAS	-	437 092
Proactis Holding Ltd	-	812 759

- **1 279 024**

Montant des frais de Fourniture de services partagés facturés par Proactis SA

INTESOURCE	27 834
Proactis INC	41 098
Perfect Commerce LLC	1 111 878
Proactis Deutschland GMBH	1 812 206
Proactis France SAS	300 875
Proactis Holding Ltd	410 288
Proactis New Zeland	14 001

3 718 181

La convention de prix de transfert soutient et complète les accords interentreprises déjà existants entre les parties concernées.

En complément, une nouvelle convention d'avance en compte courant avec Proactis Holding Limited a été mise en place au 1er août 2021. Elle remplace la convention d'avance sur comptes courants qui était en place depuis 2010. Ces nouvelles conventions signées et mises en place à compter du 1er août 2021 ont pour objet la spécification des liens contractuels entre chaque entité du groupe. A ce titre, Proactis SA a procédé à la refacturation d'intérêts sur compte courant pour un montant total de 160 801€ vers les autres entités du groupe comme suit :



En Euros :

Montant des intérêts facturés par Proactis SA

Perfect Commerce LLC	69 814
Proactis France SAS	25 872
Proactis Holding Ltd	65 114

160 801

Au 31 juillet 2022, le solde des comptes courants des sociétés du groupe avec Proactis SA s'établit comme suit :

En Euros :

Entité du groupe	Autres actifs courants	Autres passifs courants	Total
INTESOURCE	34 683		34 683
Perfect Commerce LLC	4 485 652	-175 203	4 310 449
Proactis Deutschland GMBH	2 428 311		2 428 311
Proactis France SAS	1 535 486	-28 701	1 506 785
Proactis Holding Ltd	1 266 842	-645 474	621 368
Proactis New Zeland	175 272		175 272
Total	9 926 246	- 849 377	9 076 868

Note 29. Evénements postérieurs à la date de clôture

Néant

Note 30. Continuité d'exploitation

Le groupe reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holdings Limited. Dans ce contexte, les hypothèses de prévisions de trésorerie testées au niveau du Groupe Proactis Holdings Limited ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Proactis Holdings Limited s'engage le cas échéant à fournir les liquidités nécessaires pour que le groupe Proactis SA puisse faire face à ses engagements et garantir la continuité d'exploitation au cours des douze prochains mois.

4.2 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

PROACTIS S.A.

28 quai Gallieni – 92153 Suresnes Cedex
Société Anonyme
au capital de 13 634 552,70 €
R.C.S Nanterre 377 945 233

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 juillet 2022

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

19 rue de Presbourg
75116 Paris
S.A.S. au capital de € 300 000
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORNTON

29 rue du Pont
92200 Neuilly-sur-Seine
S.A.S. au capital de € 2 297 184
632 013 843 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Versailles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

À l'Assemblée Générale de la société Proactis S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Proactis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie



« Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er août 2021 à la date d’émission de notre rapport, et notamment nous n’avons pas fourni de services interdits par l’article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l’opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :

- sur le point exposé dans la note 5 « Informations relatives aux secteurs opérationnels » de l’annexe aux comptes consolidés concernant le changement de la présentation des refacturations aux sociétés sœurs ;
- sur le point exposé dans la note 30 « Continuité d’exploitation » de l’annexe aux comptes consolidés concernant le soutien financier reçu de l’actionnaire principal.

Justification des appréciations - Points clés de l’audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l’audit relatifs aux risques d’anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l’audit des comptes consolidés de l’exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s’inscrivent dans le contexte de l’audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n’exprimons pas d’opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation du Goodwill

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a réalisé des opérations de croissance externe et a reconnu à ce titre des goodwill qui sont décrits dans les notes 3D, 3G et 11 des états financiers. Ces goodwill ne générant pas d’entrées de trésorerie largement indépendantes, leur valeur recouvrable est déterminée pour l’unité génératrice de trésorerie à laquelle ils appartiennent. Compte tenu de l’organisation et de l’interdépendance des entités du groupe

en matière de R&D, de produits et de gestion commerciale notamment, une seule unité génératrice de trésorerie a été identifiée correspondant au groupe dans son ensemble.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces goodwill, figurant au bilan pour une valeur nette de 7 736 milliers d'euros, n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable

Les modalités du test de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont présentés en note 11 B. La valeur recouvrable a été déterminée par référence à la valeur d'utilité calculée à partir de la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus.

Les goodwill représentant un montant significatif et leur valeur recouvrable reposant très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué, nous avons considéré l'évaluation de ces goodwill comme un point clé de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la méthodologie appliquée par le groupe Proactis SA relative aux tests de perte de valeur des goodwill.

Nous avons également procédé à un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et apprécié notamment :

- la cohérence d'ensemble des projections de flux de trésorerie avec les performances passées et les perspectives de marché dans lequel opère le groupe ;
- la fiabilité du processus d'établissement des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions des années précédentes et les réalisations ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché propres au secteur d'activité ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus ;
- l'analyse de sensibilité de la valeur d'utilité sur les hypothèses suivantes : taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini.

Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué ainsi que dans l'évaluation du taux d'actualisation et du taux de croissance à l'infini retenus.

Enfin, nous avons apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3 et 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du président directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par votre assemblée générale du 17 juin 2010 pour le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT et du 21 janvier 2019 pour le cabinet GRANT THORNTON.

Au 31 juillet 2022, le cabinet DENJEAN & ASSOCIES AUDIT était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet GRANT THORNTON dans sa quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés

ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- Concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19, figurent les risques d'anomalies

significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions de comité spécialisé visé à l'article L.823-19 la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Paris et à Neuilly-sur-Seine, le 11 janvier 2023

Les commissaires aux comptes

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT

GRANT THORNTON

**Membre français
de Grant Thornton
International**

Clarence VERGOTE

Associée

Vianney Martin

Associé

4.3 Comptes sociaux (Etats financiers et annexe)

4.3.1 Bilan Actif

en kEuros	Montant Brut	Amort/Prov.	31/07/2022 net	31/07/2021 net
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets et droits similaires	8 293	8 261	33	67
Fonds commercial	11 240	11 240		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Autres immobilisations corporelles	1 571	1 246	325	473
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Autres participations	38 170	38 170		
Créances rattachées à des participations	14 494	4 122	10 372	12 100
Autres immobilisations financières	72		72	70
ACTIF IMMOBILISE	73 840	63 038	10 802	12 710
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	758	15	743	1 193
Autres créances	7 064		7 064	7 777
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres 404 025 €)	404	287	117	142
Disponibilités	667		667	889
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	246		246	228
ACTIF CIRCULANT	9 138	302	8 836	10 229
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	82 979	63 340	19 639	22 939

4.3.2 Bilan Passif

en KEuros	31/07/2022	31/07/2021
Capital social ou individuel, dont versé : 13.634.552,70 euros	13 635	13 635
Primes d'émission, de fusion, d'apport	48 190	48 190
Réserve légale	4	4
Report à nouveau	-74 470	-74 389
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	595	158
Provisions réglementées	670	670
CAPITAUX PROPRES	-11 377	-11 732
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	91	91
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	92	91
DETTES FINANCIERES		
Emprunts et dettes financières divers	27 634	31 607
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633	779
Dettes fiscales et sociales	1 403	850
DETTES DIVERSES		
Autres dettes	91	91
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	1 162	1 253
DETTES	30 923	34 580
TOTAL GENERAL	19 639	22 939

4.3.3 Compte de Résultat

en kEuros	France	Exportation	31/07/2022 12 mois	31/07/2021 12 mois
Production vendue de services	4 542	3 853	8 395	9 313
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS			8 395	9 313
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			61	97
PRODUITS D'EXPLOITATION			8 456	9 411
Achats de marchandises			70	95
Autres achats et charges externes			2 173	2 467
Impôts, taxes et versements assimilés			84	49
Salaires et traitements			2 319	2 190
Charges sociales			736	711
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			277	288
Sur actif circulant : reprise dotations aux provisions				1
Autres charges			2 660	2 596
CHARGES D'EXPLOITATION			8 319	8 399
RESULTAT D'EXPLOITATION			136	1 012
OPERATIONS EN COMMUN				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			954	454
Reprises sur provisions et transferts de charges			27 899	64
Différences positives de change			402	380
Autres Produits financiers nets			2	
PRODUITS FINANCIERS			29 256	898
Dotations financières aux amortissements et provisions			463	1 070
Intérêts et charges assimilées			76	56
Charges financières			27 900	
Différences négatives de change			36	496
CHARGES FINANCIERES			28 475	1 623
RESULTAT FINANCIER			781	-725
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			918	287
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				65
PRODUITS EXCEPTIONNELS				65
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion(*)			164	146
CHARGES EXCEPTIONNELLES			164	146
RESULTAT EXCEPTIONNEL			-164	-81
Impôts sur les bénéfices			159	49
TOTAL DES PRODUITS			37 712	10 374
TOTAL DES CHARGES			37 117	10 216
BENEFICE OU PERTE			595	158

(*) Charges exceptionnelles sur exercice antérieure provenant de Manille

4.3.4 Annexe aux comptes sociaux

I- Faits caractéristiques de l'exercice

Le début du conflit armé en Ukraine le 24 février 2022 et les sanctions prises contre la Russie constituent une source potentielle de risques et d'incertitudes fortes dont les conséquences économiques (directes et indirectes), financières, sociales et environnementales pourraient avoir des impacts négatifs significatifs sur tous les acteurs économiques.

La société Proactis SA n'opère ni en Ukraine, ni en Russie, à savoir qu'aucune activité n'est réalisée en Ukraine et/ou en Russie et qu'aucun actif n'est détenu dans ces deux pays.

La société reste cependant attentive aux effets indirects du conflit et des sanctions sur ses activités (chaines d'approvisionnement, augmentation de l'inflation...).

A date, aucune incidence significative sur l'activité de la société n'a été identifiée.

Au cours de l'exercice 2022, la société Proactis SA a consenti un abandon de créance à sa filiale Proactis USA LP permettant ainsi d'apurer la dette de cette dernière à hauteur 28M€, Le montant de cet abandon de créance correspond au montant provisionné sur les exercices antérieurs pour cette même filiale. Par conséquent cette opération n'a pas d'impact sur le résultat de Proactis SA.

II- Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes sont établis selon les principes et méthodes comptables définis par le plan comptable général tel que présenté par le règlement n° 2020-05 de l'Autorité des Normes Comptables du 24 juillet 2020 et ses modifications ultérieures au Plan Comptable Général, abrogeant le règlement n° 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable du 29 avril 1999 relatif aux comptes annuels.

Les hypothèses de base suivantes ont été retenues :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices.

La société reçoit le soutien de son actionnaire principal Proactis Holdings Limited. Dans ce contexte, les hypothèses de prévisions de trésorerie testées au niveau du Groupe Proactis Holdings Limited ne remettent pas en cause la continuité d'exploitation.

Proactis Holdings Limited s'engage le cas échéant à fournir les liquidités nécessaires pour que la société Proactis SA puisse faire face à ses engagements et garantir la continuité d'exploitation au cours des douze prochains mois.

Les divers éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode des coûts historiques.

III- Notes sur le bilan

(i) Immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition

- Les immobilisations incorporelles comprennent : des logiciels tiers pour 8 034 milliers d'euros (en valeur brute), amortis sur la durée prévue d'utilisation et des marques commerciales pour un montant de 259 milliers d'euros ; leur valeur nette comptable s'élève à 32 milliers d'euros
- le fond commercial issu de la fusion en France avec la société Trade-Ranger S.A. pour 11.240 milliers d'euros,

La Société a choisi de ne pas appliquer l'option permettant de comptabiliser à l'actif du bilan les frais de développement (Code de commerce article R123-186 et PCG article 212-3). Ces frais sont donc constatés directement en charges et s'élèvent à 581 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31/07/2022.

Les amortissements des immobilisations sont calculés selon le mode linéaire sur la durée de vie estimée. Les principales durées d'amortissement sont les suivantes :

Immobilisations	Durée	Mode
Logiciels	3 ans	Linéaire
Agencements	3 à 10 ans	Linéaire
Matériel de bureau	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel informatique	1 à 6 ans	Linéaire
Mobilier	5 à 10 ans	Linéaire

en Euros

Rubriques – Valeurs brutes	Début d'exercice	Acquisitions	Cessions – Mise au Rebut	Reclassement	Fin d'exercice
					0
Concessions, brevets et droits similaires	8 292 679	845			8 293 524
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
Immobilisations incorporelles en cours					0
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 532 318	845	0	0	19 533 163
Installations générales, agencements	195 372				195 372
Matériel de bureau, informatique	1 264 798	110 623			1 375 421
Immobilisations corporelles en cours					0
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 460 170	110 623	0	0	1 570 793
TOTAL	20 992 488	111 468	0	0	21 103 956

en Euros

<i>Rubriques – Amortissements/Provisions</i>	Début d'exercice	Dotations	Cessions – Mise au Rebut Ajustement	Reclassement	Fin d'exercice
Concessions, brevets et droits similaires	8 225 342	35 204			8 260 547
Fonds commercial	11 239 639				11 239 639
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	19 464 982	35 204	0	0	19 500 186
Installations générales, agencements	85 752	17 207			102 959
Matériel de bureau, informatique	901 030	242 131			1 143 161
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	986 782	259 338	0	0	1 246 120
TOTAL	20 451 764	294 542	0	0	20 746 306

(ii) Immobilisations financières :

Les titres de participation et les créances rattachées à des participations sont enregistrés au coût historique d'acquisition.

A la clôture de l'exercice, les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité, qui s'apprécie sur la base d'une estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs des filiales déduction faite de l'endettement net.

Les créances rattachées à des participations sont dépréciées lorsque la valeur probable de réalisation ou de recouvrement est inférieure à la valeur comptable. Le compte courant de Trade Ranger Inc. n'a pas été déprécié dans la mesure où cette entité bénéficie du soutien de Proactis Holdings Limited.

Au 31 juillet 2022 les titres de participation se décomposent comme suit :

en Euros

Titres de participation	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2022	Valeur nette au 31/07/2022	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2021	Valeur nette au 31/07/2021
Proactis DAC	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000	0
Proactis SA (Belgique)	13 170 235	13 170 235	0	13 170 235	13 170 235	0
Trade Ranger Inc.	1		1	1		1
Total	38 170 236	38 170 235	1	38 170 236	38 170 235	1

Les créances rattachées à des participations se décomposent ainsi :

en Euros

Créances rattachées à des participations	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2022	Valeur nette au 31/07/2022	Valeur historique	Dépréciation au 31/07/2021	Valeur nette au 31/07/2021
Proactis DAC et filiale	3 436 189		3 436 189	3 383 285		3 383 285
Proactis SA (Belgique)	4 121 749	4 121 749	0	3 716 701	3 716 701	0
Trade Ranger Inc. et filiales	6 936 178	0	6 936 178	36 614 754	27 898 502	8 716 252
Total	14 494 115	4 121 749	10 372 366	43 714 741	31 615 203	12 099 538

(iii) Créances :

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances sont dépréciées, le cas échéant, par voie de provision pour tenir compte des risques de recouvrement. Les créances et les dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées sur la base du cours de change officiel à la clôture.

Les provisions pour dépréciation de créances clients s'élèvent à 15 milliers d'euros, contre 78 milliers d'euros au 31/07/2021. Elles sont calculées de manière individuelle, et pour certaines catégories de clients en fonction de l'ancienneté des créances.

(iv) Autres créances :

Les autres créances sont essentiellement constituées des créances sur les parties liées ; Proactis et Perfect Commerce pour 6 292 milliers d'euros. Les créances fiscales sur l'Etat s'élèvent à 733 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 262 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

(v) Capital social :

Le capital social de la Société Proactis S.A., au 31 juillet 2022 est composé de 13.634.552,70 euros ; divisé en 136.345.527 actions, d'une valeur nominale de 0,10 euro par action.

A la connaissance de la Société, au 31 juillet 2022, les actionnaires détenant plus de 5%, 10% 15%, 20%, 25%, 33.33%, 50%, 66.66%, 90% ou 95% du capital et/ ou des droits de vote de la société étaient les suivants :

Actionnariat connu de l'émetteur	Situation au 31/07/2022		
	Nombre d'actions	% en capital	% en droits de vote
Proactis BidCo (actionnaire de Proactis Holding)	120 681 033	88.51%	89.10%



Au 31 juillet 2022, la Société Proactis SA détenait un total de 903.834 actions propres classées en immobilisations financières.

La valeur nette de ces actions au 31 juillet 2022 s'établit à 117 milliers d'euros (contre 142 milliers d'euros au 31 juillet 2021), après ajustement de la provision pour dépréciation à 287 milliers d'euros au 31 juillet 2022 contre 262 milliers d'euros au 31 juillet 2021.

(vi) Ecart de conversion actif :

Les écarts de conversion figurant à l'actif du bilan correspondent à la réévaluation de créances libellées en devises.

(vii) Charges constatées d'avance :

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 246 milliers d'euros au 31 juillet 2022, correspondant principalement à des frais de maintenance et de location.

(viii) Etat des créances :

en Euros au 31 juillet 2022

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	71 970		71 970
Créances Clients	757 990	757 990	
Autres débiteurs divers	39 408	39 408	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	732 578	732 578	
Compte courant avec les autres entités du Groupe Proactis Holding	6 291 855		6 291 855
Charges constatées d'avances	245 660	245 660	
TOTAL GENERAL	8 139 461	1 775 635	6 363 825

en Euros au 31 juillet 2021

ETAT DES CREANCES	Montant Brut	1 an au plus	plus d'un an
Autres immobilisations financières	69 952		69 952
Créances Clients	1 271 154	1 271 154	
Autres débiteurs divers	37 599	37 599	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	262 357	262 357	
Créances fiscales : IS / CVAE	28 119	28 119	
Compte courant avec les autres entités du Groupe Proactis Holding	7 449 228		7 449 228
Charges constatées d'avances	227 534	227 534	
TOTAL GENERAL	9 345 944	1 826 764	7 519 180

(ix) Capitaux propres :

en Euros

RUBRIQUES	Solde au 31/07/2021	Affectation du résultat 2021-07	Ecart de conversion Sur établissement stable	Résultat de la période	Solde au 31/07/2022
Capital Social	13 634 553				13 634 553
Primes d'émission	19 413 528				19 413 528
Primes d'apport	28 776 204				28 776 204
Réserves :	0				0
. Réserve légale	3 811				3 811
. Réserves réglementées	0				0
. Réserve facultative	0				0
Autres réserves	0				0
Report à nouveau	-74 388 909	158 274	-239 078		-74 469 712
Résultat de l'exercice précédent avant affectation	158 274 0	-158 274			0 0
Résultat de la période				595 352	595 352
Provisions réglementées	670 236				670 236
Total Capitaux Propres	-11 732 303	0	-239 078		-11 376 029

L'écart de conversion est lié la conversion des états financiers de l'établissement Hubwoo.com à Manille (Philippines) :

Proactis SA tient les comptes de sa succursale philippine en Peso Philippin. Hubwoo.com Manille étant un établissement intégré (non autonome), ses états financiers sont convertis en euros de la manière suivante :

Compte de résultat :

- Les éléments du compte de résultat (hors amortissements et dépréciations) sont convertis au taux moyen de l'exercice ;
- Les dotations / reprises aux amortissements et aux dépréciations sont convertis au taux historique ;

Bilan :

- Les éléments non monétaires du bilan sont convertis au cours historique, à la date d'entrée au bilan (y compris les comptes de capitaux propres hors résultat) ;
- Les éléments monétaires du bilan sont convertis au cours de clôture de l'exercice ;

Le compte « Ecart de conversion » est alors calculé de manière à équilibrer le bilan à chaque clôture d'exercice.

en Euros

Composition du Capital Social	Valeur Nominale	Au début de l'exercice	Créés dans l'exercice	Echangées dans l'exercice	En fin D'exercice
Nombre d'actions au 1er août 2021	0,10 euro	136 345 527			136 345 527
TOTAL		136 345 527	0	0	136 345 527

Toutes les actions de la Société sont des actions ordinaires.

(x) Provisions réglementées :

Les frais d'acquisition de la société Proactis SA (Belgique) (groupe InterSources) d'une valeur de 670 milliers d'euros ont été amortis sur cinq ans par le biais d'amortissements dérogatoires comptabilisés en provisions réglementées. Ils sont totalement amortis depuis le 31 décembre 2015.

(xi) Provisions pour risques et charges :

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque :

- La société est tenue par une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation
- Le montant de la provision peut être évalué de manière fiable

Les provisions pour risques et charges ont évolué de la manière suivante :

en Euros

Rubriques	Solde ouverture	Dotations	Reprise (prov. utilisée)	Reprise (prov. non utilisée)	Solde de clôture
Litiges prud'hommaux	90 000				90 000
Risque de change	311	369		-311	369
Autres provisions	1 248				1 248
Total des provisions	91 559	369	0	-311	91 617

(xii) Produits constatés d'avance :

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 1.162 milliers d'euros et correspondent à des produits liés à l'activité de Place de Marché, c'est-à-dire des redevances de Saas (Software as a service) facturées sous forme d'abonnements en général annuels dont la réalisation totale ou partielle est postérieure au 31 juillet 2022.

(xiii) Etats des dettes :

en Euros au 31 juillet 2022

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)	27 633 960			27 633 960
Fournisseurs et comptes rattachés	632 936	632 936		
Personnel et comptes rattachés	272 474	272 474		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	197 422	197 422		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	798 257	798 257		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	134 674	134 674		
Autres dettes	91 152	91 152		
Produits constatés d'avance	1 162 329	1 162 329		
TOTAL GENERAL	30 923 204	3 289 244	0	27 633 960
(1) : <i>dont Comptes-courants auprès des filiales pour</i> (milliers d'euros)	27 634			27 634
<i>dont</i>				
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	1 886			1 886
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	0			0
I/C Proactis SA/Proactis DAC	25 748			25 748

en Euros au 31 juillet 2021

ETAT DES DETTES	Montant brut	1 an au plus	plus d'1 an, moins de 5 ans	plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers (1)	31 607 189			31 607 189
Fournisseurs et comptes rattachés	778 652	778 652		
Personnel et comptes rattachés	300 881	300 881		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	204 680	204 680		
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	278 486	278 486		
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	65 848	65 848		
Autres dettes	91 152	91 152		
Produits constatés d'avance	1 253 117	1 253 117		
TOTAL GENERAL	34 580 004	2 972 815	0	31 607 189
(1) : <i>dont Comptes-courants auprès des filiales pour</i> (milliers d'euros)	31 607			31 607
<i>dont</i>				
I/C Proactis SA/Proactis GmbH	3 212			3 212
I/C Proactis SA/Hubwoo USA INC	2 648			2 648
I/C Proactis SA/Proactis DAC	25 748			25 748



La société Proactis DAC a indiqué son intention de ne pas rappeler le financement au cours des 12 prochains mois jusqu'à ce que Proactis SA dispose de suffisamment de trésorerie disponible. Par conséquent, la société disposera de fonds suffisants pour continuer à faire face à ses obligations à l'échéance d'au moins 12 mois à compter de la date de clôture des comptes.

(xiv) Ecarts de conversion Passif :

Les écarts de conversion figurant au Passif du bilan correspondent à la réévaluation de dettes libellés en devises.

(xv) Détail des produits à recevoir :

Les produits à recevoir concernent les factures à établir pour 193 376 euros.

(xvi) Détail des charges à payer :

en Euros

Charges à payer	902 722
Dettes fournisseurs & comptes rattachés	497 676
Fournisseurs factures non parvenues	497 676
Dettes fiscales et sociales	405 046
Personnel - dettes pour congés payés	203 281
Provisions primes	68 422
Personnel - Notes de frais	960
Charges sociales sur congés payés	92 229
Charges sociales / provisions primes	17 261
Etat - charges à payer	22 892

IV- NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

(i) Chiffre d'Affaires :

Le Chiffre d'Affaires se décompose entre les produits de License SaaS et les services associés :

Par ailleurs, la Société facture à ses différentes filiales (directes et indirectes) des prestations de gestion et d'assistance et de technologies jusqu'au 31 juillet 2022.

Le Chiffre d’Affaires réalisé au cours de l’exercice se terminant le 31 juillet 2022 se décompose comme suit :

en Euros

	2022-07	2021-07
Accès, maintenance et services	4 541 844	5 591 866
Facturations faites aux filiales (directes et indirectes)	3 853 321	3 721 557
TOTAL	8 395 165	9 313 423

(ii) Résultat Financier :

Au cours de l’exercice 2022, la société Proactis SA a consenti un abandon de créance à sa filiale Proactis USA LP permettant ainsi d’apurer la dette de cette dernière à hauteur 28M€, Le montant de cet abandon de créance correspond au montant provisionné sur les exercices antérieurs pour cette même filiale. Le résultat financier se décompose comme suit :

en Euros	31/07/2022 12 mois	31/07/2021 12 mois
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l’actif immobilisé	954 407	454 413
Reprises sur provisions et transferts de charges	27 898 502	64 203
Différences positives de change	402 071	379 662
Autres Produits financiers nets	1 519	-
PRODUITS FINANCIERS	29 256 500	898 279
Dotations financières aux amortissements et provisions	462 952	1 070 364
Intérêts et charges assimilées	76 373	56 234
Charges financières	27 899 807	-
Différences négatives de change	36 074	496 398
CHARGES FINANCIERES	28 475 207	1 622 996
RESULTAT FINANCIER	781 293	- 724 717

(iii) Impôt sur les sociétés :

La répartition du montant global des impôts sur les sociétés entre le résultat courant et le résultat exceptionnel est la suivante :

en Euros

	31/07/2022			31/07/2021		
	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt	Montant avant impôt	Impôts sur les sociétés	montant après impôt
Résultat d’exploitation	136 321	28 718	107 604	1 012 120	152 475	859 645
Résultat financier	781 293	164 589	616 703	-724 717	-92 078	-632 639
Résultat exceptionnel	-163 764	-34 499	-129 265	-80 553	-11 821	-68 731
Total			595 042			158 274



Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges génèrent les montants suivant d'économies d'impôts futures au 31 juillet :

en Euros

	31/07/2022	31/07/2021
Bases actives d'imposition différée		
provision pour dépréciation des titres de participation	38 170 235	38 170 235
provision pour dépréciation des créances rattachées	4 121 749	31 615 203
Provision pour dépréciation des créances clients	15 377	78 005
Provision pour litiges salariés	90 000	90 000
Provision pour pertes de change	369	0
Ecart de conversion passif	154	22
Bases passives d'imposition différée		
Ecart de conversion actif	-369	-311
Base fiscale différée nette	42 397 515	69 953 155
Montant correspondant d'impôts sur les sociétés à 26.5% pour 2022 et 26.5% pour 2021	11 235 342	18 537 586

En 2022, Proactis SA dégage un résultat fiscal positif. Après imputation des déficits, la charge d'impôt sur les sociétés ressort à 159 milliers d'euros. Les déficits reportables s'établissent à 51.1 millions d'euros au 31 juillet 2022.

V- AUTRES INFORMATIONS

(i) Engagements au 31/07/2022 :

en milliers d'Euros

Obligations contractuelles	Paielements dus par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrats de location simple	161	121	40	
Total	161	121	40	0

Engagements reçus	Montants des engagements par période			
	Total	A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Contrat de location simple	52	39	13	
Total	52	39	13	0

(ii) Effectif salarié :

Au 31 juillet 2022, l'effectif salarié de la Société est de 11 personnes (11 personnes au 31 juillet 2021). L'effectif moyen au cours de l'exercice se terminant au 31 juillet 2022 est de 11 salariés (11.5 au cours de l'exercice 2021-07).



(iii) Engagements de retraite :

La Société est redevable directement envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements de l'entreprise ont fait l'objet d'une évaluation et s'élèvent à 263 milliers d'euros au 31 juillet 2022. Les engagements sont calculés selon une méthode actuarielle tenant compte des droits acquis par les salariés en activité et de leur dernier salaire connu. L'établissement de Manille est également redevable envers ses salariés d'indemnités conventionnelles de départ à la retraite. Les engagements pour cet établissement s'élèvent à 204 milliers d'euros au 31 juillet 2022.

En 2022 le taux d'actualisation appliqué pour la France est de 2.32% (Le taux d'actualisation retenu est le taux de rendement moyen des Obligations Corporates AA (IBOXX)) contre 0.55% pour l'exercice 2021.

Un taux de 2% est utilisé pour la revalorisation des salaires.

(iv) Rémunérations allouées aux membres des organes de direction et d'administration :

(a) Rémunérations du Conseil d'Administration

Néant.

(b) Rémunérations des Directeurs Généraux

Mr. Timothy Sykes, Directeur Général, ne bénéficie d'aucun traitement ou salaire de la part de Proactis SA. Tim Sykes est salarié de Proactis Limited.

(v) Honoraires des commissaires aux comptes :

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes n'est pas donnée dans la présente annexe aux comptes sociaux. Elle figure cependant dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Proactis SA.

(vi) **Liste des filiales (détenues directement et indirectement) et des participations (Article R123-197 2° du Code de Commerce) :**

en Euros

Dénomination	Capital social	Quote part	Val. brute Titres	Prêts, Avances (net)	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux Propres hors capital social et résultat net	détenue	Val. nette Titres	Cautions	Résultat net au 31/07/2022
- Proactis DAC	2 250 784	100%	25 000 000	0	2 618 666
Dublin - Ireland	17 791 072		0	0	320 952
Proactis GmbH	101 000	100%	N/A		404 497
	5 471 153				-37 308
- Trade-Ranger Inc (*)	9	100%	1	0	0
Houston - Texas - USA	1 681 854		0	0	2 254 497
Trade Ranger Management LLC		100%	N/A		0
Trade Ranger Holding LLC	-	100%	N/A		0
Proactis L.P.	-4 898 605	100%	N/A		643 336
	-4 898 605		N/A		27 623 679
Hubwoo USA Inc	-101 986	100%	N/A		0
	101 986		N/A		42 428
- Proactis SA	831 225	100%	13 170 235	0	985 972
Bruxelles – Belgique	-6 310 012		0	0	-354 187

Aucune de ces sociétés n'a versé de dividende au cours des deux derniers exercices.

(vii) **Proactis SA et le Groupe Proactis Holding Ltd :**

Depuis le 1^{er} août 2020, une convention de transfert de coûts est en place entre les sociétés du groupe Proactis Holding Ltd. Cette convention a pour objet de définir et d'homogénéiser les politiques de prix de transfert pour les transactions intragroupe entre les sociétés du Groupe Proactis.

Cette convention de prix de transfert soutient et complète les accords interentreprises déjà existants entre les parties concernées et doivent être examinées ensemble.

Les transactions inter compagnies (collectivement, les « Transactions contrôlées ») considérées dans la nouvelle convention sont les suivantes :



- Transaction 1 - Licence de logiciel par les Product Owners aux Entités de Vente locales ;
- Transaction 2 - Fourniture de services d'assistance au développement de logiciels par DevCos aux Propriétaires de produits ; et
- Transaction 3 - Fourniture de services partagés (y compris les services centraux et services corporatifs) par des Prestataires de Services Stratégiques à d'autres entités du Groupe (« Destinataires de Services »).

Au cours de l'exercice 2022, la répartition de la facturation depuis et vers Proactis SA s'établit comme suit :

1- Avec les entités sœurs du groupe Proactis Holding Ltd

En Euros

Entité du Groupe avec Proactis SA	Transaction 1	Transaction 2	Transaction 3	Intérêts sur compte courant	Grand Total
Proactis Holding		- 558 025	251 900	23 466	- 282 659
Proactis France SAS	130 981		- 81 595	25 872	75 258
Perfect Commerce LLC	85 835	43 742	579 539	69 814	778 931
Proactis Limited	10 827		- 229 229	41 648	- 176 755
Proactis INC	30 513				30 513
Proactis NZ	32 660				32 660
Proactis Deutschland	21 958		60 975		82 933
Grand Total	312 774	- 514 284	581 590	160 801	540 882

2- Avec les autres entités du groupe Proactis SA

En Euros

Entité du Groupe	Transaction 1	Transaction 2	Transaction 3	Intérêts sur compte courant	Grand Total
Proactis DAC	- 632 447	50 111	540 720		- 41 616
Proactis GMBH	120 916	-	142 714	- 73 635	189 995
Proactis LP	288 205	-	327 779	707 821	668 247
Proactis SA (Bel)	360 420	-	314 053	87 760	762 233
	-	-	-	-	-
Grand Total	137 094	50 111	669 708	721 946	1 578 859

Ces politiques de prix de transfert sont conçues pour rémunérer proportionnellement chaque entité du Groupe Proactis qui fournit de la propriété intellectuelle ou des services à des parties liées en fonction de la valeur qu'elles créent.

(viii) Etablissements

A noter que Proactis S.A. dispose d'un établissement basé à Manille ; cet établissement est intégré dans les comptes de Proactis S.A.

(ix) Evénements survenus après la clôture de l'exercice :

NA



(x) **Identité des sociétés consolidantes :**

Proactis Holding Ltd
Riverview Court
Castle Gate
Wetherby LS22 6LE
UK

Proactis S.A.
28 quai Gallieni - 92153 Suresnes Cedex
RCS Nanterre 377 945 233

4.4 Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

PROACTIS S.A.

Société Anonyme au capital de 13 634 552,70 €
Siège social : 28 quai Gallieni – 92150 SURESNES
377 945 233 RCS NANTERRE

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 juillet 2022

DENJEAN & ASSOCIES AUDIT
19 rue de Presbourg
75116 Paris
SAS au capital de € 300.000
539 769 729 RCS PARIS

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Paris

GRANT THORNTON
29 rue du Pont
92200 Neuilly sur Seine
SAS au capital de € 2.297.184
632 013 843 RCS NANTERRE

Commissaire aux comptes
Membre de la compagnie
Régionale de Versailles

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Proactis SA

Exercice clos le 31 juillet 2022

A l'Assemblée Générale de la Société Proactis S.A.

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Proactis SA relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit



Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} août 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note II « Principes, règles et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le soutien financier reçu de l'actionnaire principal.

Justification des appréciations – Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque d'audit

Au 31 juillet 2022, les titres de participation et les créances rattachées à des participations s'élèvent respectivement en valeur brute à 38 170 milliers d'euros et 14 494 milliers d'euros et en valeur nette à respectivement 0 milliers d'euros et 10 372 milliers d'euros au regard d'un total bilan de 19 639 milliers d'euros. La société réalise des tests de perte de valeur sur ces immobilisations financières, dont les modalités sont décrites dans la note III (ii) de l'annexe aux comptes annuels. Lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable, une provision pour dépréciation est comptabilisée. La valeur d'utilité est déterminée en appliquant la méthode de l'actualisation des flux de trésorerie futurs sous déduction de l'endettement financier net.

La mise en œuvre de cette méthode nécessite l'utilisation d'hypothèses. Nous avons donc considéré que l'évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations est un point clé de l'audit compte tenu de leur caractère significatif, et du fait que celle-ci s'appuie sur des estimations.

Notre réponse

Nous avons examiné les procédures mises en place par la société pour les tests de perte de valeur. Nous avons inclus des spécialistes en évaluation dans notre équipe d'audit afin de nous assister dans l'appréciation du modèle appliqué, du taux d'actualisation utilisé, ainsi que du taux de croissance à l'infini retenu. Nous avons également analysé la cohérence des prévisions de trésorerie avec les performances passées ainsi que les perspectives de marché.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-4, L.22-10-10 et L.22-10-9 du code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des entreprises contrôlées par elle qui sont comprises dans le périmètre de consolidation. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-11 du code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du Président-Directeur Général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Proactis S.A. par l'assemblée générale du 17 juin 2010 pour Denjean & Associés Audit et du 29 janvier 2019 pour Grant Thornton.

Au 31 juillet 2022, le cabinet Denjean & Associés Audit était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet Grant Thornton dans la quatrième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de

systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé

Nous remettons un rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit

et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration exerçant les missions du comité spécialisé visé à l'article L.823-19 du code de commerce des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

A Paris et Neuilly-sur-Seine, le 11 janvier 2023

Les Commissaires aux comptes

DENJEAN & Associés Audit

Clarence VERGOTE

Associée

GRANT THORNTON

**Membre français de
Grant Thornton International**

Vianney MARTIN

Associé

4.5 Tableau des honoraires de commissaires aux comptes

Honoraires des commissaires aux comptes pris en charge													
Exercices couverts : 2022 & 2021	Denjean & Associés Audit				Grant Thornton				Total				
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		Montant (HT)		%		
	FY 2022	FY 2021	FY 2022	FY 2021	FY 2022	FY 2021	FY 2022	FY 2021	FY 2022	FY 2021	FY 2022	FY 2021	
Audit													
<i>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</i>													
Proactis SA	67 552	63 090	100%	100%	78 590	70 774	87%	86%	146 142	133 864	92%	92%	
Filiales intégrées globalement			0%	0%	12 211	12 000	13%	14%	12 211	12 000	8%	8%	
<i>Services autres que la certification des comptes</i>													
Proactis SA			0%	0%			0%	0%	0	0	0%	0%	
Filiales intégrées globalement			0%	0%			0%	0%	0	0	0%	0%	
Prestations d'audit	67 552	63 090	100%	100%	90 801	82 774	100%	100%	158 353	145 864	100%	100%	
<i>Services autres que la certification des comptes rendues par les réseaux aux filiales intégrées</i>													
Juridique, fiscal, social	0	0	N/A	N/A			N/A	N/A	0	0	N/A	N/A	
Autres		0	0%	N/A			0%	N/A	0	0	0%	0%	
Autres prestations	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	-	-	0%	0%	
Total des prestations	67 552	63 090	100%	100%	90 801	82 774	100%	100%	158 353	145 864	100%	100%	